



ACTUALITÉS CHOI: Guy Bertrand met en demeure Paul Martin A 3

ARTS ET VIE
Claude Thibault dans son élément B 1



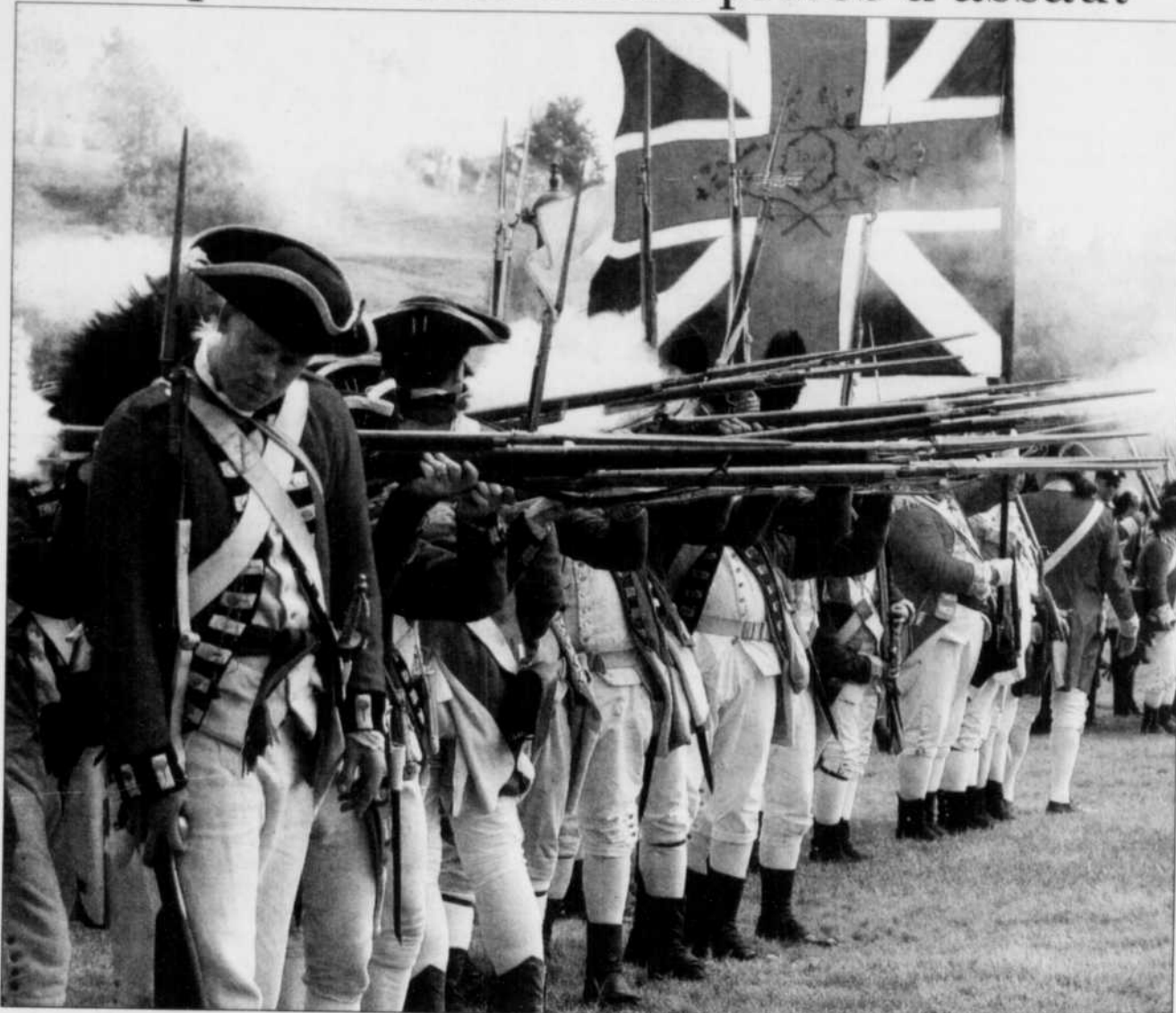
LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE LUNDI 2 AOÛT 2004

Les plaines d'Abraham prises d'assaut



Les coups de fusil et de canon ont retenti, hier midi, sur les plaines d'Abraham et ils ont attiré les curieux. Plus de 70 000 personnes ont assisté à la reconstitution historique de la bataille de l'invasion américaine de 1775. Durant 75 minutes, les 2000 soldats comédiens ont reproduit avec grande fidélité la bataille qui s'était toutefois tenue par une neige fine dans la basse ville de Québec, un 31 décembre. Détails en page A 4

RENTRÉE SCOLAIRE

Des prêts et bourses en retard pour près de 20 000 étudiants

MARIE ALLARD
La Presse

■ Le mois d'août, habituellement tranquille dans les campus du Québec, s'annonce chaud cette année. *La Presse* a appris que de 15 000 à 20 000 étudiants ne recevront pas leurs prêts et bourses à temps pour la rentrée, en raison des ratés d'un nouveau système informatique. Cette mauvaise nouvelle s'ajoute à la coupe de 100 millions \$ dans les bourses, annoncée au printemps et entrant en vigueur le 1^{er} septembre.

Heureusement, personne ne sera laissé sans le sou, assure le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). « Les gens qui n'auront pas leur aide calculée pour le début du trimestre scolaire, soit fin août pour les cégepiens ou début septembre pour les universitaires et les étudiants du secondaire professionnel, auront droit à une aide provisoi-

re », a indiqué jeudi à *La Presse* Claude Provencher, sous-ministre adjoint à l'aide financière aux études (AFE).

Le MEQ semble avoir tiré des leçons des problèmes vécus en mai, alors que la lenteur du nouveau système informatique « Contact » a privé 15 000 étudiants de ressources financières. Une aide provisoire avait aussi été accordée, mais seulement après plusieurs semaines d'attente.

« AIDE DE DÉMARRAGE »

Cette fois, une « aide de démarrage » sera distribuée dès le 6 août aux 15 000 à 20 000 demandeurs — sur un total d'environ 110 000 — qui n'auront pas reçu leurs prêts et bourses.

Deux formules seront proposées. Les étudiants qui font leur première demande d'aide financière auront droit à 750 \$ s'ils étudient au secondaire professionnel ou au cégep et à 1500 \$ s'ils sont à l'université. Ces nouveaux clients seront traités prioritairement pour que leur aide complète soit disponible le plus tôt possible, a précisé M. Provencher. Quant à ceux qui sont déjà connus du programme, ils recevront la

Voir PRÊTS en A 2 >

L'AFFAIRE COFFIN

50 ans plus tard, le doute subsiste

Marie Coffin espère encore que l'on puisse éclaircir les circonstances de la mort des trois chasseurs américains

Il y a 50 ans, le procès de Wilbert Coffin, accusé des meurtres de trois chasseurs américains dans la forêt gaspésienne en juin 1953, battait son plein au palais de justice de Percé, au milieu d'une tourmente médiatique sans précédent. Le prospecteur de York, près de Gaspé, a été reconnu coupable par un jury et condamné à la pendaison le 6 août 1954 par le juge Gérard Lacroix. Seules des preuves circonstancielles ont mené à la condamnation de Coffin, qui a été exécuté le 10 février 1956. LE SOLEIL a rencontré quelques-uns des rares acteurs encore en vie de cette affaire, dont la sœur du prospecteur, Marie, et le coroner Lionel Rioux. Tous deux, pour des raisons diverses, estiment que toute la lumière n'a pas été faite pour expliquer la mort des trois chasseurs de Pennsylvanie. Ils espèrent encore que des témoins se manifesteront pour éclaircir toutes les circonstances de l'affaire Coffin.

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

YORK — Quand Wilbert Coffin s'est évadé de la prison de Québec, en sep-

tembre 1955, sa sœur Marie, vivant à York près de Gaspé, est restée toute la nuit sur le bord de la fenêtre à prier pour qu'il ne retourne pas en prison. « Je voulais qu'il reste dans la forêt

jusqu'à temps qu'on trouve le moyen de le tirer de là. Le bois, c'était sa place. Ils ne l'auraient pas trouvé. Mais il était honnête et il est retourné en prison », raconte la septuagénaire vivant toujours à York, à trois kilomètres du cimetière où repose « Bill » Coffin, pendu le 10 février 1956 à Bordeaux pour le meurtre de trois chasseurs américains, près de Gaspé.

Marie Coffin n'a jamais cru, un instant, que son frère pouvait être mêlé

Voir DOUTE en A 2 >

À LIRE AUSSI :

- Entachée d'irrégularités Page A 6
- Destin tragique Page A 6

Infirmières à louer

Le système public a de plus en plus recours aux agences privées dans la région de Québec

DAPHNÉE DION-VIENS
DDViens@lesoleil.com

■ De plus en plus d'établissements publics du réseau de la santé (hôpitaux, CHSLD et CLSC) font appel à des agences privées pour combler leurs besoins en personnel infirmier.

Même si le phénomène reste marginal dans la région de Québec, il a connu une augmentation de 15 % en 2003. Selon plusieurs agences, la demande est à la hausse, surtout durant la période estivale.

Lytte Jalbert est directrice de l'agence Services et organisations des soins, située à Sainte-Foy. Créée en 1996, l'entreprise a vu son chiffre d'affaires augmenter grâce à l'accroissement de la demande: « de 25 à 30 % par année », précise M^{me} Jalbert. Un constat qui se répète d'un compétiteur à l'autre, à quelques nuances près.

Elles sont près d'une douzaine à se disputer le marché des soins de santé dans la capitale. Ces agences, qui ont longtemps œuvré dans les services à domicile, ont maintenant investi en partie le système public.

Selon François Théoret, président de l'Association québécoise des entreprises de services de santé, qui regroupe une vingtaine d'agences, le réseau public représente maintenant 65 % du chiffre d'affaires de ses membres.

SUR UN BASE PONCTUELLE

Ces infirmières privées qui mettent le pied dans les établissements le font généralement sur une base ponctuelle. « Surtout pour combler des remplacements de vacances ou de maladie », indique Marco Thibault, porte-parole de l'Agence de la santé et des services sociaux de la capitale nationale. Selon lui, le phénomène est davantage répandu dans les CHSLD, qui requièrent une main-d'œuvre un peu moins spécialisée que d'autres institutions, comme les hôpitaux.

Le dernier, 163 infirmières de la région travaillaient pour une agence privée, selon l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Un nombre

qui représente seulement 2 % des 7600 infirmières de la capitale.

Marco Thibault est catégorique: l'embauche d'infirmières privées dans le réseau public n'est qu'une mesure de dernier recours.

Certains établissements utilisent les services des agences lorsqu'ils manquent de personnel, plutôt que de payer leurs employés en temps supplémentaire (ce qui est permis par la convention collective). « C'est un choix de gestion. On préfère ne pas épuiser nos employés », affirme Sylvie Lavoie, directrice adjointe du Centre de santé de la Haute-Saint-Charles.

C'est cependant tout le contraire au Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ): le porte-parole Pierre Lafleur indique que

les gestionnaires privilégient le temps supplémentaire avant d'utiliser les services privés. « Nos employées sont très spécialisées, alors nous ne faisons appel aux agences qu'exceptionnellement. »

À l'Association des hôpitaux du Québec, la porte-parole, Chantal Manta, considère que les agences privées représentent « un mal nécessaire »: « Certains établissements n'ont tout simplement pas le choix. C'est la dernière solution après avoir épuisé la liste de rappels. »

EN COMPÉTITION ?

Ces listes sont parfois courtes. Certains accusent d'ailleurs les agences privées d'accaparer une partie de la précieuse main-d'œuvre disponible et de contribuer ainsi à la pénurie.

Voir INFIRMIÈRES en A 2 >

À LIRE AUSSI :

- 35 % de plus pour le privé Page A 8

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Horoscope	B 7
Automobile	C 5	Loteries	A 2
Bandes dessinées	B 7	Météo	S 20
Bridge	S 19	Mot mystère	B 7
Chroniqueur		Mots croisés	B 7
J.-S. Gagné	A 5	Petites annonces	S 16
Décès	C 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum 27, minimum 18

Ensoleillé en matinée, ciel variable en après-midi. Détails page S 20

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci: 160,8 mm. Lan dernier: 125,7 mm. Cet été: 400,8 mm. L'été dernier: 294,0 mm.

QUÉBEC, 10^e ANNÉE, N° 213

FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES

65¢ PLUS TAXES



Marie Coffin n'a jamais cru à la culpabilité de son frère Wilbert.

AVEZ-VOUS 5 IS 60 À LIQUIDER!!!

Très très bien équipée
- Portières et vitres à commandes électriques
- Lecteur CD MP3
Et beaucoup plus

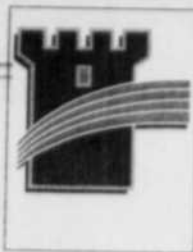
145\$ PAR MOIS*

Gagnez de 1000\$ à 10 000\$ ou la VALEUR DU VÉHICULE*

Citadelle
CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LEXUS
www.citadellechevy.gmcanada.com
835-1171
89, KENNEDY, LEVIS

*Location 48 mois, 60 000 km total, Comptant de 2161\$ ou échange équivalent. Taxes en sus. Rebais 1000\$ maximum inclus. *détails sur place

DEMAIN dans LE SOLEIL



Du nouveau pour les Diablos rouges Les Remparts de Québec dévoilent ce midi, à l'occasion de leur tournoi annuel de golf, leur nouveau logo et leur nouveau gilet.

Dans le cahier Sports

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE? CONTACTEZ-NOUS

Vous avez été témoin d'un événement, avez observé des faits qui soulèvent des questions, avez des idées de reportages, d'enquêtes ou de dossiers qui pourraient être réalisés par un journaliste? Téléphonez-nous: (418) 686-3394

POUR NOUS JOINDRE

Table with 2 columns: Category (Abonnements, Carrières et professions, etc.) and Phone Number.

LE SOLEIL

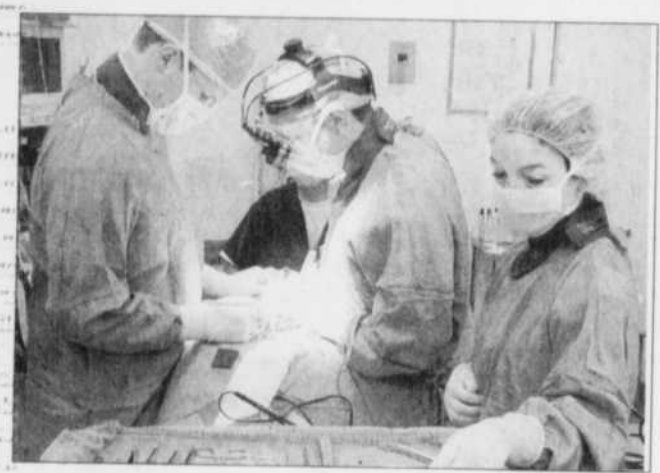
LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES SUITES

Sophie Dubé ne saura pas la date de son procès avant octobre

SHERBROOKE (PC) — Ce n'est pas avant octobre que débitera le procès de la jeune Sherbrookoise Sophie Dubé, coïncée au Qatar à cause d'une affaire de faux chèques.



L'an dernier, 163 infirmières de la région de Québec travaillaient pour une agence privée.

INFIRMIÈRES

Suite de la Une

Le secteur privé propose aux infirmières deux avantages non négligeables: un salaire plus élevé (le taux horaire des employées du secteur privé est environ 10\$ plus élevé que dans le réseau public) et des horaires plus flexibles.

PRÉVOIR LA PÉNURIE

Selon Mme Bonami, la présence des agences privées traduit plutôt un problème important: une mauvaise planification de la main-d'œuvre.

cyberpresse.ca/soleil Cliquez sur l'hyperlien en haut à droite «Plus de SOLEIL dans Cyberpresse» cyberpresse.ca/soleil

Laissez parler votre cœur... Le don effectué suite à un décès est un geste d'espoir. 1 888 473-4636 FONDATION DES MALADES DU CŒUR DU QUÉBEC

PRÊTS

Suite de la Une

moitié du montant touché l'an dernier, en attendant que leur situation réelle ne soit examinée. Cette initiative est singulière, selon Jean-Marc Létourneau, responsable du bureau d'aide financière de l'Université de Montréal.

GROGNE CHEZ LES ÉTUDIANTS

La situation déplaît évidemment aux associations étudiantes. «Peut-être que ce ne sont que 15% des étudiants qui n'auront pas leur aide calculée, mais c'est déjà 15% d'étudiants dans l'incertitude, a souligné Pier-André Bouchard, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).»

Si malgré tout des pépins surviennent, c'est parce qu'on vit à l'AFE une réforme du régime qui n'a pas de commune mesure depuis les 15 dernières années, en plus d'avoir la livraison du gros système informatique Contact, a-t-il rappelé.

C'ÉTAIT HIER

2000 — Après deux jours d'attaques attribuées à des militants islamistes, dans le Cachemire indien, le bilan atteint les 102 morts. 1999 — Dans l'État indien du Bengale occidental, la collision de deux trains fait 285 morts.

DOUTE

Suite de la Une

à cette affaire, comme meurtrier ou témoin des homicides de Eugene Lindsay, de son fils Richard et de Frederic Claar, en 1953.

BESOIN D'UN COUPABLE

«Le fait qu'il retourne de lui-même en prison aurait dû signifier à tout le monde qu'il était innocent. Une personne coupable et saine d'esprit ne serait pas retournée en prison à quelques jours de la pendaison.

«Le fait qu'il retourne de lui-même en prison aurait dû signifier à tout le monde qu'il était innocent»

«Je ne connaissais rien à l'affaire. Ma collègue de travail m'a demandé si je connaissais Wilbert Coffin. «Ils viennent d'annoncer à la radio qu'il est accusé du meurtre de trois chasseurs en Gaspésie. Tu viens de là; tu dois le connaître, tu es une Coffin.» C'était terrible», évoque-t-elle.

LE TOUR DE L'AMÉRIQUE

La nouvelle de la disparition des trois chasseurs avait fait le tour de l'Amérique. L'inculpation, le procès et les tentatives du prospecteur pour éviter la potence ont aussi soulevé les passions.

«Il buvait trop parfois, mais combien de personnes font de même? Si quelqu'un était dans le besoin, il donnait ce qu'il avait sur-le-champ. Mes cours frères ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils en sont revenus, mais personne ne nous a aidés quand c'était le temps de le faire.»

Québec, il nous a raconté tant de mensonges. Je suis revenue de Toronto en 1954, pour le procès. Son avocat ne voulait pas le laisser parler. Le jury laissait à désirer. Deux d'entre eux ne lisaient pas», évoquent Mme Coffin et son mari Leigh Stewart.

«Les jurés ne croyaient pas qu'il serait pendu. Pourquoi n'ont-ils pas protesté? Notre système de justice est malade. David Milgaard et Donald Marshall ont perdu leur vie en prison pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, alors que d'autres s'en tirent avec 15 mois de prison pour le viol de bébés.»

Longtemps, Marie Coffin a gardé le contact, via un échange de cartes de Noël, avec la veuve de son frère, Marion Pétie. «Leur fils James est venu en Gaspésie pendant des années. Puis, une année, la carte est revenue. Je pense que Marion est morte. Nous avons tout tenté pour rejoindre James, sans succès. Il a peut-être changé de nom.»

Longtemps, elle a refusé de parler de l'affaire. Mais le temps passe et elle craint que les derniers témoins, qui pourraient déclencher une révision judiciaire et blanchir Wilbert Coffin, ne meurent.

«J'ai reçu, à un moment donné, un appel d'une femme en larmes, qui m'a dit que je devais faire quelque chose pour mon frère. Je lui ai demandé quoi faire et elle a racroché. Elle savait peut-être quelque chose. J'ose encore espérer qu'elle rappellera. Je souhaite encore que se manifeste toute personne au courant d'information pouvant disculper mon frère. Je lui demande de nous appeler.»

«PAS COUPABLE»

Depuis longtemps, tout le monde l'abandonne pour parler de l'affaire Coffin «dit invariablement qu'il n'était pas coupable. Un homme de Percé m'a appelé récemment pour me dire qu'il voulait faire circuler la pétition lancée l'hiver dernier par Alton Price et Cynthia Patterson.»

Caressant du bout des doigts la pierre tombale de son frère, enterré en sol consacré malgré l'exécution, Marie Coffin trouve encore difficile de parler de l'affaire, un demi-siècle plus tard.

«Vous repassez constamment les détails et vous vous demandez ce que vous auriez pu faire différemment. Mais il faut arrêter. Sinon, vous devenez fou. C'est troublant de voir que votre frère a été pendu pour s'être arrêté pour aider quelqu'un le long de la route.»

Results section for Loto Québec, Extra, and Panco lotteries with winning numbers and prize amounts.

Advertisement for LESSARD car services, including wheel alignment for \$54.99 and oil changes for \$19.95.

Large advertisement for Air Labrador featuring the slogan 'Bleu du Ciel' and contact information: www.AIRLABRADOR.COM, 418-780-2300.

ACTUALITÉS



FERMETURE DE CHOI-FM

Guy Bertrand met en demeure Paul Martin

L'avocat de Genex somme le premier ministre de revoir la décision du CRTC

PATRICE BERGERON
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — L'avocat Guy Bertrand met en demeure le premier ministre, Paul Martin, de réviser la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de ne pas renouveler la licence de CHOI-FM, a appris la Presse canadienne.

Ayant renoncé à infléchir la ministre du Patrimoine, Liza Frulla, qui a écarté la semaine dernière un renversement de la décision, l'avocat mandaté par la firme Genex, propriétaire de la station controversée de Québec, en appelle désormais directement au premier ministre.

M^r Bertrand soutient dans sa mise en demeure que les juristes du Conseil privé qui ont émis l'avis juridique à l'intention de la ministre ont fait une «interprétation fallacieuse» de la Loi sur la radiodiffusion.

Les conseillers juridiques évoquaient que, en vertu de la loi, le pouvoir du gouvernement à l'égard du CRTC «ne viserait que les décisions qui attribuent, modifient ou renouvellent une licence».

L'avocat appelle à une lecture plus élargie, «libérale et généreuse»: si la loi reconnaît au CRTC le pouvoir d'attribuer, modifier, ou renouveler les licences de radiodiffusion, il est implicite qu'il peut ne pas les renouveler aussi. De même, poursuit M^r Bertrand, cela implique que le gouvernement peut aussi intervenir quant au non-renouvellement d'une licence.

L'interprétation du Conseil privé «n'est ni logique ni cohérente» et «n'a pas de sens», peut-on lire dans le document. «Nous demandons une autre interprétation, libérale, élargie de la loi, et non mesquine et restrictive, a commenté M^r Bertrand en entrevue téléphonique à la Presse canadienne hier. Il faut tenir compte du facteur humain, agir en faveur du citoyen, et non contre lui, à plus forte raison lorsqu'il est question de la liberté d'expression.»

L'avocat a dit qu'il se tourne maintenant vers le premier ministre parce que M^me Frulla ne peut plus faire volte-face et, par ailleurs, l'enjeu relève de tout le gouvernement, ainsi que de principes fondamentaux.

«La ministre ne pouvait revenir sur sa décision, mais au fond il s'agit d'une question qui relève du gouvernement, qui touche l'intérêt public. Parfois le premier ministre casse délicatement la décision prise par un de ses ministres.»

Il a ajouté que la loi prévoit déjà qu'un ministre peut intervenir quand, par exemple, un citoyen est défavorisé par une décision administrative alors qu'il est pourtant admissible à un programme selon tous les critères reconnus par la loi. «Votre refus d'intervenir (...) ne peut et ne doit pas être basé sur des motifs illégitimes, illégaux, capricieux et arbitraires», lit-on plus loin dans le document.



ARCHIVES LE SOLEIL, PATRICE LARUCHE
L'avocat M^r Guy Bertrand

L'avocat admet que c'est son dernier recours avant la requête au tribunal. «Ce n'est pas un recours politique, assure-t-il. La loi donne déjà le pouvoir au ministre d'agir de façon politique ou judiciaire, un peu à la façon d'un juge.»

Aussi, il écrit que si le gouvernement persiste, il engage «sa responsabilité pour tous les dommages-intérêts subis» par le client, la station, qui devra cesser d'émettre le 31 août. «Un ministre peut être poursuivi s'il a pris une décision fallacieuse», laisse entendre M^r Bertrand.

La mise en demeure fait référence aux millions de dollars de dommages que pourrait encaisser Genex, à sa réputation commerciale qui pourrait être entachée, aux restrictions aux droits des 35 employés et à la liberté d'opinion et d'expression des 380 000 auditeurs de CHOI.

L'avocat a également expliqué qu'à maintes reprises au cours des dernières années, la titulaire du portefeuille du Patrimoine canadien s'est mouillée en demandant au CRTC de réexaminer ses décisions.

En cas d'échec de cette démarche auprès du premier ministre, M^r Bertrand affirme qu'il travaillera actuellement «17 heures par jour pour monter un dossier (en vue d'un recours à la Cour fédérale), mais on veut éviter les délais.»

Le CRTC avait décidé de fermer la station en raison des nombreux propos offensants qui y ont été tenus ces dernières années. Le président de Genex, Patrice Demers, avait écrit à la ministre du Patrimoine, Liza Frulla, pour demander de réviser la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de ne pas renouveler la licence de CHOI.

Vendredi, le gouvernement fédéral avait indiqué qu'il n'interviendrait pas en sa faveur. M^me Frulla a précisé que deux solutions s'offrent désormais aux dirigeants de Genex s'ils veulent que CHOI reprenne les ondes: contester la décision du CRTC en Cour fédérale, ou tenter d'obtenir de l'organisme réglementaire une nouvelle licence de radiodiffusion.

Alerte orange aux États-Unis: Al-Qaida aurait choisi ses cibles

RICHARD HÉTU
Collaboration spéciale

NEW YORK — Le gouvernement américain ne sait pas quand le réseau terroriste Al-Qaida lancera de nouveaux attentats aux États-Unis, mais il croit savoir où il projette de frapper.

Selon le ministre de la Sécurité intérieure, Tom Ridge, le groupe d'Oussama ben Laden ciblerait des institutions financières et internationales «emblématiques» à New York, à Newark (New Jersey) et à Washington. Lors d'une conférence de presse dans la capitale américaine, hier, il a fait état de menaces «inhabituellement précises» mais non «imminentes» découlant de renseignements recueillis au cours de la fin de semaine.

Les terroristes voudraient ainsi s'en prendre à la Bourse de New York et à la banque Citicorp à New York, aux bâtiments du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington, et à celui de la société Prudential à Newark, dans le New Jersey, non loin de Manhattan.

«Le principal moyen utilisé serait une voiture ou un camion piégé», a déclaré Ridge, qui a employé le mot «extraordinaire» pour qualifier «la spécificité des détails» concernant les plans d'attaque des bâtiments.

Tom Ridge a reconnu que la protection des bâtiments visés, situés dans des secteurs peuplés où circulent quotidiennement des milliers de véhicules, nécessite des mesures supplémentaires. La protection contre «les voitures et camions piégés est une des tâches les plus difficiles dans la guerre contre le terrorisme», a-t-il déclaré.

Le gouvernement américain a relevé le niveau d'alerte à «très élevé» (ou orange) pour les secteurs financiers à New York, dans le nord de l'État du New Jersey et à Washington. En revanche, l'état d'alerte pour les États-Unis dans leur ensemble reste au niveau «élevé» (ou jaune).

L'annonce du ministre de la Sécurité intérieure survient quelques jours à peine après la convention démocrate à Boston, où le candidat présidentiel du parti, John Kerry, a joui d'une excellente publicité.

Il y a un peu plus de trois semaines, Tom Ridge avait également informé les Américains des dangers auxquels ils pourraient être exposés dans les prochains mois. Il avait cependant été avare de détails, ce qui lui avait valu les critiques de démocrates. Ceux-ci voyaient dans son intervention une manœuvre politique pour détourner l'attention des médias et du public du sujet de l'heure, le choix de John Edwards comme colistier de Kerry.

Cette fois-ci, cependant, les démocrates ont donné l'impression de prendre au sérieux les dernières informations fournies par l'administration républicaine.

«Ce sont des vrais renseignements», a déclaré le sénateur Joe Lieberman, ex-colistier d'Al Gore, lors d'une entrevue sur la chaîne CNN. «L'annonce d'aujourd'hui nous rappelle que nous faisons face à une menace sérieuse et continue», a pour sa part affirmé Susan Rice, conseillère de Kerry en matière de sécurité nationale, dans un communiqué. «Elle nous rappelle aussi que nous ne sommes pas aussi sûrs que nous pourrions ou devrions l'être.»

La question de la sécurité nationale sera au cœur de la campagne présidentielle, tout comme elle a occupé une place centrale lors de la convention démocrate à Boston.

Tom Ridge a d'ailleurs profité de sa conférence de presse pour rendre hommage au président Bush dans sa guerre contre le terrorisme.



REUTERS
Selon le ministre de la Sécurité intérieure, Tom Ridge, le groupe d'Oussama ben Laden ciblerait des institutions financières et internationales.

«Le type d'information dont nous disposons aujourd'hui est le résultat du leadership du président dans la guerre contre le terrorisme, les informations qui nous ont menés à relever le niveau d'alerte sont le résultat d'une action agressive du renseignement et d'opérations militaires à l'étranger, ainsi que des alliances fortes avec nos alliés partout dans le monde, comme au Pakistan», a souligné le ministre.

Après l'annonce de Tom Ridge, le maire et le chef de police de New York ont tenu une conférence de presse pour rassurer le public. «Tout sera mis en œuvre pour protéger la ville», a déclaré le maire Michael Bloomberg, qui a exhorté les New-Yorkais de ne rien changer à leurs habitudes. «Nous ne regarderons pas à la dépense et nous ne prendrons pas de chance.»

Les autorités new-yorkaises ont indiqué que les mesures de sécurité seront multipliées à compter d'aujourd'hui. La présence policière sera accrue autour des sites ciblés et les contrôles seront resserrés aux entrées de la ville.

Le maire Bloomberg s'est par ailleurs montré plus loquace que Tom Ridge à propos des renseignements recueillis par le gouvernement.

«Ce qui est différent aujourd'hui, c'est que pour la première fois nous voyons un rapport qui fasse mention de cibles précises, et le niveau de surveillance de ces cibles est plus élevé que ce que nous avons vu par le passé», a-t-il déclaré.

«Il y a des preuves solides de personnes ayant fait des recherches sur les endroits où elles pourraient frapper. Nous ne savons pas quand l'information a été collectée, une partie pourrait avoir été recueillie ces dernières années», a-t-il admis, en insistant que, si les documents sont très précis, ils ne livrent pas de calendrier, pas plus qu'ils n'indiquent où se trouvent ceux qui ont procédé à ce minutieux travail de renseignement.

«Nous n'avons aucune information qui indiquerait qu'il y a des cellules dormantes, comme on les appelle, ou que ce sont des individus qui a ou ont complétement été à New York», a-t-il enfin souligné.

Avec l'Agence France-Presse

L'épave d'un bateau de 1704 trouvée à Baie-Comeau

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — La Côte-Nord, qui compte plusieurs navires coulés près de sa rive, vient de révéler un autre de ses secrets avec la découverte de ce qui semble être l'épave de la *Sainte-Anne*, un bateau coulé en 1704 près de Pointe-Lebel.

André Thibeault, un plongeur membre du Groupe de préservation des vestiges subaquatiques de Manicouagan (GPVSM), a trouvé l'épave l'an dernier après qu'un collègue, Daniel Dorais, l'eut mis sur la piste de ce navire que Thibeault cherche depuis les années 80. «Avec les renseignements qu'il m'a donnés, je suis tombé

directement sur l'épave», a indiqué le plongeur, qui a attendu avant de dévoiler publiquement sa trouvaille.

Ironiquement, il ne faut pas plonger bien creux pour trouver l'épave, car elle se dévoile presque complètement à marée basse. «Le bateau doit être ensablé depuis longtemps puisque le bois n'est pratiquement pas mangé par le sel, a enchaîné le plongeur. Mais on ne l'a pas encore déterré pour ne pas qu'il se brise pendant les marées d'hiver. On compte le protéger pour l'instant avec des poches de sable, comme on l'a fait pour l'*Elizabeth and Mary*.»

Le *Elizabeth and Mary* est ce navire de la flotte de l'amiral William Phips qui s'est échoué face à Baie-Trinité en

1690. En tant que membre du GPVSM, M. Thibeault a participé à la protection et la mise en valeur de cette épave, la plus vieille du genre au Québec.

Pour l'instant, le plongeur estime qu'il s'agit de l'épave du *Sainte-Anne*, un bateau de 120 tonneaux qui faisait le commerce entre la Nouvelle-France et la mère patrie. «Mais tant qu'il n'y aura pas de fouilles approfondies, on ne pourra pas être totalement sûr que c'est lui», a poursuivi M. Thibeault. Lorsqu'il a coulé, le navire était chargé de fourrures et faisait route vers la France.

Son capitaine était Jean Paradis, le même homme qui fut fait prisonnier sept ans plus tard par l'amiral anglais

Horatio Walker, qui s'en allait prendre Québec. La flotte de Walker perdit plusieurs navires à l'île aux Oeufs pendant une tempête.

Des chercheurs de Pares Canada et du ministère de la Culture et des Communications du Québec s'intéressent actuellement à cette découverte et tentent d'établir l'origine précise du bâtiment. «Si on en vient à prouver qu'il s'agit bien du *Sainte-Anne*, il s'agirait de la troisième plus vieille épave au Québec», a conclu le plongeur.

Si c'est vraiment le cas, la Côte-Nord serait donc le lieu de repos des trois plus vieilles épaves de la province, la deuxième étant le *Corossol*, coulé dans la région de Sept-Îles au tout début du XVIII^e siècle.



COURTOISE ANDRÉ THIBEAULT
Le plongeur André Thibeault tient un bout de l'épave du navire trouvé près de Pointe-Lebel, qui semble être le *Sainte-Anne*, coulé en 1704.

En location

139\$^{*/mois}

Un petit engin de liberté

Aveo⁵ 2004

TOUT LE MONDE GAGNE

1000\$ MINIMUM...
JUSQU'À 10 000\$
OU MÊME VOTRE VÉHICULE

0% À L'ACHAT
JUSQU'À 60 MOIS

199\$^{*/mois}

Comptant	Mensualité*
0 ¹	199 ²
1000 ³	178 ²
2000 ³	156 ²

MARLIN

CHEVROLET-OLDSMOBILE inc.

Cavalier 2004 2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec) 688-1212

* Location 48 mois ou 20 000 km. Transport inclus. Taxes en sus. Coût de 2167 (AVEO). Minimum de 1000\$ déjà inclus. Photos à titre indicatif.



Pendant 75 minutes, les 2000 soldats-comédiens ont reproduit la bataille de Québec avec grande fidélité hier sur les plaines d'Abraham.

Une armée de spectateurs !

ANNIE LAFRANCE
Alafrance@lesoleil.com

Les coups de fusil et de canon ont retenti, hier midi, sur les plaines d'Abraham et ils ont attiré les curieux. Selon les organisateurs, 70 000 personnes ont assisté à la reconstitution historique de la bataille de l'invasion américaine de 1775.

À l'est, les loyalistes tentaient de conserver la mainmise sur la Province de Québec alors qu'à l'ouest des Plaines, les troupes américaines allaient tout donner pour s'approprier les terres du nord. La bataille s'annonçait déjà enlevante.

Dès le début des hostilités, quelques troupes américaines ont tenté de se faufiler dans le bataillon loyaliste. Avancant en rangées, ils ont tenté de surprendre les Anglais par le flanc et en élargissant la ligne de front. Les Américains ont même failli s'emparer de la victoire, faisant battre en retraite à plusieurs reprises les troupes anglaises. Mais ils ont été déconcertés par une

charge à la baïonnette et ont dû rebrousser chemin. Les Britanniques ont alors levé les bras au ciel, signe de victoire.

Durant 75 minutes, les 2000 soldats-comédiens ont reproduit la bataille de Québec avec grande fidélité. Les fusils étaient chargés à la poudre noire, laquelle était utilisée par les soldats entre le Moyen Âge et la fin du XIX^e siècle. Une odeur âcre se dégageait d'ailleurs sur les Plaines, comme sur les champs de bataille.

À chaque tir, les soldats devaient recharger leur fusil et les plus rapides arrivaient à tirer trois ou quatre coups à la minute. Mais la cadence des tirs a ralenti au fil des attaques: les soldats se fatiguaient et les munitions manquaient.

Durant cette bataille simulée, une centaine d'hommes ont tombé au combat. Mais aucun n'a été blessé, rassurez-vous. « Les figurants veulent participer à la bataille le plus longtemps possible », a plaidé le commentateur qui s'adressait à la foule en continuité. D'ailleurs, certains des comédiens bé-

névoles ont effectué un trajet de deux jours pour participer à la bataille de Québec.

PRESQUE IDENTIQUE

Si l'issue des combats, les costumes et les stratégies d'attaque ressemblent à la vraie bataille qui a eu lieu le 31 décembre 1775, certaines incongruités ont été remarquées.

D'abord, il aurait fallu remplacer les rayons du soleil par une neige fine, rappelle l'historien Denis Vaugois. « La bataille a eu lieu dans la basse ville de Québec et non sur les Plaines », ajoute-t-il. Mais, on admettra volontiers que le décor gazonné et ensoleillé des Plaines a offert un bien meilleur spectacle.

Tout comme les spectateurs, les acteurs ont apprécié la bataille. « C'était incroyable ! » a lancé un officier anglais, Ronald Harbour, a bout de souffle. D'origine américaine, le passionné de reconstitutions historiques dit s'intéresser à l'histoire canadienne puisque ses grands-parents étaient des Canadiens français.

BILAN ROUTIER

Le nombre de décès chute de moitié

Meilleur bilan en cinq ans pour les vacances de la construction

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

La Sûreté du Québec dénombre 17 décès sur les routes de la province au cours des très achalandées vacances de la construction. « Encore trop », disent plusieurs, mais c'est de loin un bilan plus satisfaisant que les 27 morts rapportées l'an dernier pendant la même période.

Chaque année, à la fin juillet, quelque 115 000 travailleurs de la construction « tombent en vacances » au même moment, sans compter les dizaines de milliers de salariés d'autres secteurs d'activités. Les transports se multiplient et les routes sont engorgées. C'est alors que les agents de la SQ s'attendent au pire.

Et les statistiques des dernières années viennent entretenir leurs craintes. En effet, la police provinciale compte en moyenne 27 décès pour cette période au cours des cinq dernières années sur le territoire qu'elle couvre (80 % du réseau routier québécois). Il y en a eu 35 en 2002 et 31 l'an dernier. À cela, il faut ajouter en moyenne 1175 blessés mineurs et graves.

Le dernier accident mortel à survenir cette année s'est déroulé vendredi vers 20 h 20 à Saint-Jean-Port-Joli. La victime est une dame de 86 ans.

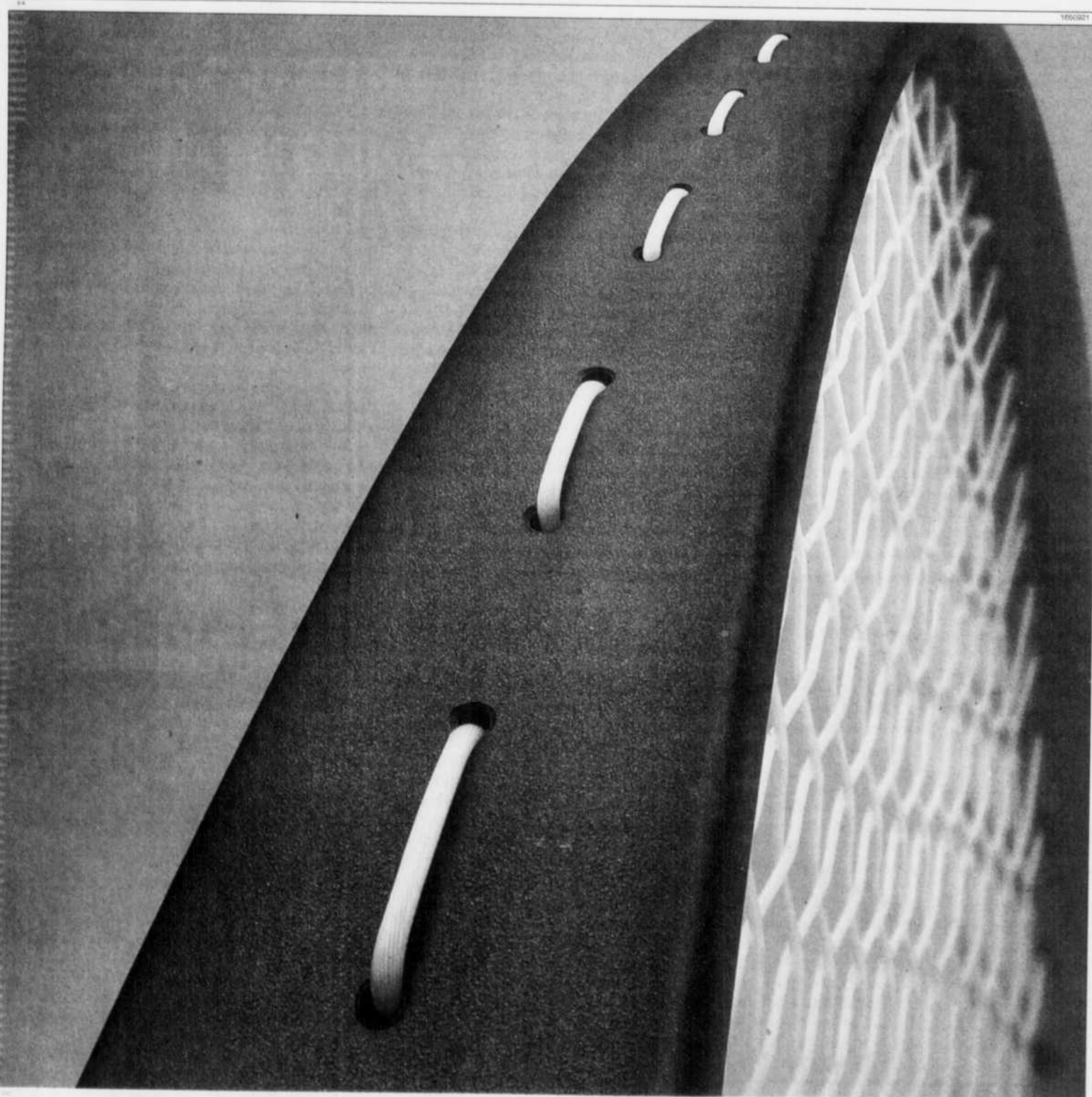
Mais à quoi attribuer le bilan exceptionnel de 2004. Les conducteurs sont-ils plus prudents ? Y'a-t-il eu moins de monde sur les routes ? Ou est-ce simplement un coup de chance ? Selon l'agent Jayson Gauthier des affaires publiques de la SQ, il est difficile de donner une explication sur l'amélioration visible du bilan routier.

Toutefois, il rappelle que l'alcool ou la vitesse sont encore en cause dans 50 % des accidents mortels. Au chapitre de l'alcool, la SQ a intercepté 552 conducteurs pour capacités affaiblies en 2003.

Il est beaucoup plus facile d'expliquer l'amélioration du bilan routier au cours des 30 dernières années. À la fin des années 70, le Québec comptait plus de 2000 décès sur les routes chaque année. Aujourd'hui, il y en a quelque 600 de moins et ce, malgré une hausse de 47 % du nombre de permis de conduire et de 67 % du nombre de véhicules. « Les automobiles sont mieux conçues, plus sécuritaires et le comportement des automobilistes en ce qui a trait à l'alcool au volant et au port de la ceinture a beaucoup évolué », donne comme explication l'agent Gauthier.

La SQ dénombre 17 décès comparativement à 27 pour la même période l'an dernier

À chaque tir, les soldats devaient recharger leur fusil



CHAQUE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT VOUS RAPPROCHE DE VOTRE NOUVEAU VÉHICULE GM.

Vous pourriez économiser jusqu'à 3 500 \$** sur certains véhicules neufs sélectionnés avec La Carte GM™. Accumulez des primes de 3 % à chaque achat. Échangez vos primes à l'achat* de l'un des 200 modèles GM admissibles. Faites le 1 877 700-2906** ou visitez le site lacartegm.ca pour plus de détails.

*Qualité, le meilleur prix et le meilleur service au client. **Prime de 3 % sur le prix de vente au public. Les primes de 3 % sont disponibles pendant les 30 premiers jours de possession. La prime de 3 % est soumise à certaines restrictions. Les primes de 3 % sont disponibles pendant les 30 premiers jours de possession. Les primes de 3 % sont disponibles pendant les 30 premiers jours de possession. Les primes de 3 % sont disponibles pendant les 30 premiers jours de possession.



Washington a confirmé hier la mise en œuvre d'inspections qui prolongent l'attente pour entrer aux États-Unis.

DOUANES

Plus longue attente avant d'entrer aux États-Unis

MICHEL MUNGER
La Presse

Washington a confirmé hier la mise en œuvre récente d'inspections qui prolongent l'attente pour entrer aux États-Unis alors que du côté des douanes canadiennes, la grève du zèle a peu d'effet.

« Vous avez pu constater l'augmentation des inspections aux douanes », a déclaré le secrétaire américain à la Sécurité intérieure, Tom Ridge, en haussant l'alerte antiterroriste au niveau orange à New York, à Washington et dans le nord du New Jersey.

Selon M. Ridge, la tenue d'événements symboliques comme la convention du Parti démocrate justifie le resserrement de la sécurité à travers les États-Unis.

Les automobilistes qui traversent la frontière pour aller chez les voisins du sud doivent donc s'armer de patience. L'attente était de 45 à 90 minutes, selon le moment, de la journée au bureau de douanes de St-Armand-de-Phillipsburg. À St-Bernard-de-Lacolle, les voyageurs pouvaient attendre jusqu'à une demi-heure et au bureau de Rock Island, les voyageurs rongeaient leur frein eux aussi jusqu'à 30 minutes.

Ailleurs au pays, les Canadiens attendaient une heure et demie à St. Stephen au Nouveau-Brunswick et à Douglas en Colombie-Britannique avant d'entrer en territoire américain.

Pendant ce temps, les délais d'attente étaient presque nuls aux douanes canadiennes malgré la grève du zèle des douaniers, qui négocient le renouvellement de leur convention collective et leur reclassification depuis quatre ans.

Le syndicat croit que les 1200 étudiants embauchés pour l'été font plus d'heures supplémentaires que prévu, ce qui coupe l'herbe sous le pied des syndiqués. « L'Agence fait travailler les étudiants pendant la fin de semaine, affirme Steve Pellerin-Fowlie, deuxième vice-président national de Customs Excise Union Douanes Accise (CEUDA). » Les porte-parole de l'Agence des services frontaliers du Canada n'ont pu être joints pour confirmer l'information.

Même si la grève du zèle n'a pas l'effet escompté, le syndicaliste ne s'inquiète pas. « Ça coûte cher. S'ils sont prêts à dépenser autant maintenant, ils ne pourront pas se le permettre toute l'année. Ça fait quatre ans que nous nous battons et notre cause avance. »

La grève du zèle des douaniers canadiens a peu d'effet

Fugue Académie

Vous connaissez le dicton? Le journalisme, c'est l'art d'annoncer la mort de Lord Jones à des gens qui n'ont jamais su que Lord Jones existait.

J'ajouterais: surtout en été. L'été, c'est la saison au cours de laquelle le journalisme se passionne pour le vol plané du grillon, le cri de l'asperge ou les microchicanes de clôtures opposant d'illustres inconnus. Chers amis, à quoi bon garder le silence au cours de cette saison maléfique? Tout ce que vous allez dire sera mal cité, monté en épingle et retenu contre vous.

Il me semble déjà vous entendre m'accuser de salir injustement une glorieuse profession ayant vu passer les Émile Zola, Albert Camus, Jack London et Véronique Cloutier. Alors permettez-moi de vous poser une question brutale, aux limites de la provocation. Savez-vous combien d'articles la presse québécoise a consacrés au psychodrame de la fugueuse Julie Bureau, au cours des deux dernières semaines?

Allez, un petit effort. Répondez sérieusement, pour une fois. Ne faites pas comme la grande brune avec des lunettes, au fond de la salle. Oui, oui, je parle de vous, Madame. De vous, qui faites semblant de ne pas connaître Julie Bureau. Vous devriez avoir honte. Pas plus tard que la semaine dernière, je vous ai aperçue en train de lire une entrevue-fléuve avec le troisième voisin de la tante du chum de la fille du beau-frère de l'homme de 38 ans qui a recueilli Julie B. sans savoir qu'elle n'était pas celle que nous ne connaissons pas encore.

Oh-la-la, je viens de relire ma dernière phrase et elle m'a fiché un mal de tête carabine. Tout ça à cause de vous, Madame, qui faites mine d'ignorer l'existence de Julie Bureau alors que nos journaux lui ont consacré pas moins de 200 articles. Oui, deux cents! Et je ne compte même pas les innombrables reportages de la télé et de la radio.

Si Julie Bureau n'avait pas été retrouvée, comment aurions-nous fait pour l'inventer?

Où étiez-vous donc, Madame, pour ignorer tous les détails de la vie de Julie Bureau?

Pendant deux semaines, notre petit Québec s'est invité chez sa famille, fouillant les placards, scrutant les albums de photos, posant des questions avec le zèle du coq qui pense que son chant réveille le soleil. Jamais les médias ne sont aussi obscènes que lorsqu'ils se savent appuyés par la curiosité du public.

Il y a longtemps qu'on n'avait pas assisté à un pareil enchaînement de philosophie de boudoir et de morale bon marché. Pour un journaliste qui gardait son sang-froid, il y en avait toujours un autre qui pétait un fusible et qui se prenait pour une version light du docteur Mailloux.

«Le symbole des problèmes de notre société», «Un exemple de la mentalité de la jeunesse», «Tous les clichés sur la famille, les jeunes, les périls de la société moderne et les pseudos valeurs québécoises ont déferlé».

Plus kéténaire que ça, tu te transformes en dé en minou.

À la fin, les journalistes avaient pourtant l'air satisfaits d'eux-mêmes. Ils ressemblaient au couple d'épais qui se disent, au terme d'une visite imprévue chez des amis: «Je crois que notre visite leur a fait du bien. Tu as vu leur visage triste lorsque nous sommes arrivés, et leur mine réjouie à notre départ?»

Frank Zappa était moins diplomate. «Les journalistes, disait-il, sont des gens qui ne savent pas écrire, interviewant des gens qui ne sont pas capables de parler distinctement, tout ça pour four-

nir de l'information à des gens qui ne savent pas lire.»

C'est l'été, que voulez-vous. La saison au cours de laquelle une chroniqueuse de Montréal écrit impunément, à propos du retrait de la licence de CHOI-FM. «Comme la station ne se rend pas à Montréal, il faut se fier aux résidents de la région de Québec pour juger de sa programmation».

Remarque, ça ne l'a pas empêchée de rédiger trois articles pour donner son opinion sur le sujet.

C'est à se demander pourquoi les critiques de cinéma se donnent encore la peine d'aller voir un film avant d'en parler. N'ont-ils pas interrogé les gens qui l'ont vu, ça économiserait du temps...

C'est l'été, que voulez-vous. La saison au cours de laquelle les gens du Fonds monétaire international (FMI), basé à Washington, se mettent soudain à éprouver des remords de conscience. La semaine dernière, l'organisme s'est même excusé pour les erreurs commises lors de la crise argentine, en 2001. «Le FMI a erré trop longtemps en soutenant des politiques inadéquates», notait le rapport de son Bureau international d'évaluation.

Au Nord, où tout le monde s'agite autour des barbeques, l'aveu est presque passé inaperçu. Mais en Argentine, ce fut une autre affaire. Que voulez-vous, les saisons défilent à l'inverse dans l'hémisphère sud. Là-bas, ils se trouvent au milieu de l'hiver.

«Pour eux, c'est très facile de parler de l'Argentine, au calme, dans leurs jolis salons, a explosé le président argentin Nestor Kirchner. Mais leurs erreurs nous ont coûté 15 millions de pauvres.»

Quinze millions de pauvres, en l'espace de quelques mois, vous vous rendez compte? Et dire que nous avons oublié de demander à Julie Bureau ce qu'elle en pensait...

Bon, on ne va pas se quitter en rogne. Alors en guise de conclusion, voici une blague classique ayant fait les beaux jours des écoles de journalisme.

Un photo-journaliste travaillant pour un magazine prestigieux est chargé de réaliser un reportage sur un immense incendie de forêt. Rendu sur les lieux, la fumée est si dense qu'il ne peut réussir un seul cliché valable. Il téléphone alors au siège du magazine pour qu'on lui loue un avion.

— L'avion vous attendra dans une heure au petit aéroport local, finit par lui assurer le directeur.

Le journaliste file aussitôt à l'aéroport. Comme prévu, un petit avion attend sur le tarmac. Le photo-journaliste saute à bord et se met à donner frénétiquement des ordres, avec toute la délicatesse d'un général d'armée colonial au milieu de la cambrousse.

— Allons-y, allons-y, il n'y a pas une minute à perdre! J'ai du travail, moi!

Le pilote obéit aussitôt et l'avion décolle un peu maladroitement quelques instants plus tard.

— Dirigez-vous vers la portion nord de l'incendie de forêt, et faites trois ou quatre passages à basse altitude! hurle le photo-journaliste.

— Pourquoi? demande le pilote.

— Mais parce qu'il faut que je prenne des photos, espèce d'abruti, s'écrie l'autre, complètement exaspéré. Je suis photographe et les photographes, voyez-vous, prennent des photos!

Un silence pesant s'installe alors dans le cockpit. Puis soudain le pilote se retourne vers le photo-journaliste:

— Ça veut donc dire que vous n'êtes pas l'instructeur?

L'heure est au bilan après les pluies diluviennes

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

Après les fortes pluies qui ont causé des dommages samedi, notamment dans les municipalités de Saint-Léon et de Thetford Mines, les citoyens et les municipalités touchées s'affairaient hier à tout nettoyer et réparer.

À Saint-Léon, une vingtaine de résidences ont été affectées par l'infiltration d'eau et huit accès routiers ont su-

bi des dommages plus ou moins importants, selon le cas», explique Martin Simard de la direction de la Sécurité civile et de Chaudière-Appalaches.

À Thetford Mines, poursuit-il, 22 résidences ont eu des infiltrations d'eau, provenant du ruissellement d'une montagne. Déjà, samedi en soirée, «l'opération pompage» était en branle. Les réparations des routes et le nettoyage des sous-sols se sont poursuivis hier.

M. Simard signale qu'il est encore trop tôt pour évaluer la valeur des dommages. «Au cours des prochains jours, les résidents et les municipalités touchés devront estimer les coûts des dommages.»

À Frampton, où des torrents d'eau ont sectionné le rang 7, aucune aide n'a été réclamée à la Sécurité civile.

Comme il arrive dans ce genre de situation, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, pourrait

décéder la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres pour venir en aide aux citoyens affectés.

Ce fut le cas lors des pluies abondantes survenues le 17 juillet dans les municipalités de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre de l'île d'Orléans et le 12 juillet dans l'arrondissement de Beauport dans la ville de Québec, à L'Ange-Gardien, Boischatel, Château-Richer et Lévis.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE
Samedi soir de désolation à Saint-Léon

ÉQUIPÉ POUR ALLER LOIN

«... sensation de puissance et de style»
— Journal de Québec

PDSF : 15 995 \$**



Modèle EX illustré

Plus de caractéristiques pour plus de plaisir

La SEULE voiture de sa catégorie avec 6 coussins gonflables de série

LA TOUTE NOUVELLE SPECTRA LX 2005
PREMIÈRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Moteur de 2,0 L, DACT • Transmission manuelle à 5 vitesses • AM/FM/CD stéréo • Six haut-parleurs • Banquette arrière rabattable, partagée 60/40 • Roues de 15 po • Système anti-démarrage
- Suspensions avant et arrière indépendantes
- Accessoires extérieurs de couleur assortie

LOCATION À PARTIR DE **179 \$*** FRAIS DE LIVRAISON ET DESTINATION INCLUS PAR MOIS 60 MOIS

0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ
OU 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT*

Programme
Protection Totale
5-5-5+

PLUS QU'UNE GARANTIE
GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC DE 5 ANS/100 000 KM*
GARANTIE SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 5 ANS/100 000 KM
ASSISTANCE ROUTIÈRE AVANTAGE PLUS DE 5 ANS/100 000 KM
+ CHANGEMENTS D'HUILE ET DE FILTRE À VIE†

KIA

Voyez la toute nouvelle Spectra 2005 à www.kia.ca

VOS CONCESSIONNAIRES KIA DU QUÉBEC

PROGRAMME
UNIVERSITAIRE
POUR
DIPLOMÉS

D'autres options de location et de financement sont offertes. Pour tout renseignement, passez chez un concessionnaire. * Nos programmes de location-bail sont établis, sur approbation du crédit, par Services Financiers de Kia Canada et sont applicables aux modèles présentés. Spectra LX 2005 (ST5415). Durée de location-bail de 60 mois, avec un taux de financement annuel de 1,35 %, et versement initial ou équivalent d'échange de 1 995 \$. Versement du premier mois de 179 \$, plus frais de livraison et destination de 0 \$, et frais d'acquisition de 350 \$ exigibles à la livraison. L'obligation totale de location-bail pour les modèles présentés est basée sur un prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) de 15 995 \$ et se chiffre respectivement à 12 735 \$, l'option d'achat à la fin de la location-bail est évaluée à 4 927,10 \$, taxes en sus. Le kilométrage autorisé pour la location-bail est de 20 000 km/an (d'autres forfaits sont offerts) avec un supplément de 0,10 \$ par kilomètre excédentaire. ** PDSF : Spectra LX 2005 à partir de 15 995 \$. Les plaques, immatriculation, assurances, frais de livraison et destination, et taxes sont en sus, à moins d'indication contraire. Le PDSF du modèle présenté figure ci-dessus. Le prix peut être modifié sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer les véhicules à prix inférieur. † Un taux de financement à l'achat de 0 % s'applique pour une période maximale de 36 mois. Toutes les options de financement à l'achat excluent les frais de livraison et destination, plaques, assurances, frais d'administration et taxes applicables. Le versement mensuel et le coût d'emprunt varient selon le montant de l'emprunt, la durée du prêt et le versement initial/équivalent d'échange. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. ‡ Le modèle décrit est légèrement différent du modèle illustré. Pour tout renseignement, passez chez votre concessionnaire Kia participant. KIA est une marque de commerce de Kia Motors Corporation. § L'offre «changements d'huile et de filtre à vie» correspond à un maximum de 3 changements d'huile à moteur et de filtre à huile et au coût de main-d'œuvre relatif par année (12 mois) de propriété. S'applique au premier acheteur seulement. ¶ La garantie pare-chocs à pare-chocs couvre la plupart des composants du véhicule contre les défectuosités, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Visitez www.kia.ca pour plus de détails.

L'AFFAIRE COFFIN

Une histoire entachée d'irrégularités

Le coroner Rioux croit qu'un ami de Coffin, décédé 17 jours après l'exécution du prospecteur, s'est suicidé parce qu'il ne pouvait pas vivre avec le remords

■ GASPÉ — Le docteur Lionel Rioux, coroner dans l'affaire du meurtre des trois chasseurs américains qui a mené à la condamnation de Wilbert Coffin, estime que les irrégularités se sont multipliées lors de l'enquête policière et lors du processus judiciaire, irrégularités qui ont changé le cours de l'histoire, tout en perpétuant le doute quant à la culpabilité du prospecteur gaspésien.

M. Rioux, âgé de 87 ans, consent à parler de ses conclusions de l'affaire Coffin depuis 10 ans, après 40 ans de silence, une réserve qu'il attribue au fait qu'il a longtemps voulu ménager les proches des personnes impliquées dans la saga, ceux qui ont défrayé la Une et ceux restés dans l'ombre.



Gilles Gagné

Collaboration spéciale

Il se range résolument dans le clan des modérés, entre les gens qui jurent dur comme fer que Coffin était innocent et ceux qui l'ont toujours cru coupable. Le docteur Rioux, ex-caroner et médecin de famille, croit que le prospecteur a été témoin de la mort des chasseurs américains mais qu'il n'était pas possible pour «ce bon gars de descendre trois hommes bien armés», dit-il. Il ne croit pas à la thèse des deux Américains inconnus, ou à l'affaire Thompson, qui confirmerait cette thèse.

«J'ai été le seul à prendre la déposition de Coffin, à l'occasion de mon enquête de coroner. Le procureur de la Couronne Noël Dorion m'a demandé de ne pas interroger Coffin, ce qui était aberrant. Dans le fond, c'est Dorion qui a gagné parce la



Le coroner Lionel Rioux a gardé le silence sur l'affaire Coffin pendant 40 ans.

transcription de son entrevue avec moi, remise au procureur Antoine Rivard, a disparu. Elle a été soustraite de l'enquête», conclut M. Rioux.

«On a aussi interdit à Coffin d'assister à son enquête (préliminaire) et il n'a pas témoigné à son procès. Coffin avait confiance en moi. Il était gai, de bonne humeur, pas comme un coupable. Avec plus de temps, je serais parvenu à le faire parler davantage. Il ne m'a pas dit toute la vérité. Il m'a parlé de la rencontre avec les Lindsay et Claar, de l'achat de la pompe à essence à Gaspé avec le jeune Lindsay, de l'usage qu'il faisait de la camionnette de son grand ami, que je ne nomme pas parce que j'en ai déduit que c'était lui le principal suspect dans l'affaire», raconte le médecin.

Cet ami de Coffin possédait un commerce bien connu à Gaspé. Il est décédé 17 jours après la pendaison de Coffin. «J'étais en Floride à l'époque et le médecin me remplaçant comme coroner n'a pas fait d'autopsie, croyant à une crise cardiaque. Je



La Une du journal LE SOLEIL, le 9 février 1956, veille de la pendaison de Wilbert Coffin

suis persuadé que cet homme s'est empoisonné, qu'il s'est suicidé parce qu'il ne pouvait vivre avec les remords liés au décès de Coffin».

CHICANE DE «GARS CHAUDS»

Lionel Rioux, lors de sa visite des lieux, a conclu que les chasseurs américains avaient été tués à la suite d'une «chicane de gars chauds» qui a dégénéré. «Dans le campement de Lindsay, j'ai vu, avec le policier (Henri) Doyon des traces de grosse bataille. La bandoulière du père Lindsay était percée d'un trou de balle, un fait négligé par la suite. L'ami de Coffin, Lindsay père et Coffin étaient tous de grands buveurs. Les gars ont sans doute fui et ont été rattrapés et abattus, dans le dos. Mais ces balles n'ont jamais été retrouvées», dit-il.

Le médecin rappelle en outre que Jean-Guy Hamel, secrétaire de l'avocat de la défense, Raymond Maher, a fait disparaître une arme, probablement celle prêtée à Coffin par John Eagle. «Ça donne

Le destin tragique de Wilbert Coffin

GASPÉ — Wilbert Coffin est né en 1915 à York Centre, près de Gaspé. Comme ses trois frères, il combat dans l'armée canadienne durant la Seconde Guerre mondiale. Au retour, il est prospecteur minier dans l'arrière-pays, alors que l'ouverture de Murdochville est imminente. Coffin, qui a 38 ans en 1953, vit encore chez ses parents.

Le 6 juin 1953, un homme d'affaires de Pennsylvanie, Eugene Lindsay, son fils de 17 ans Richard et Frederic Claar, 19 ans, viennent chasser l'ours en Gaspésie. Le 10 juin, Wilbert Coffin les rencontre alors que leur camionnette est en panne en forêt. Coffin se rend à Gaspé avec le fils Lindsay pour acheter une pompe à essence. Au retour, selon le prospecteur, deux autres Américains se trouvent avec Lindsay père et Frederic Claar.

Le 12 juin, Coffin repasse à l'endroit où il avait vu les chasseurs. Il attend des heures. Ils ne reviennent pas. Il dérobe des objets appartenant aux Américains. Le lendemain, il va à Montréal pour voir sa compagne, Marion Pétrie. Tous deux ont un fils, James, même s'ils ne sont pas mariés.

Le 5 juillet, les familles Claar et Lindsay s'inquiètent de l'absence des trois chasseurs. Ils devaient revenir le 15 juin. La police entame des recherches. Le 10 juillet, la camionnette de Eugene Lindsay est retrouvée et son corps, en décomposition avancée, est localisé le 15. Sa tête ne sera jamais retrouvée et ses restes sont éparpillés.

En revenant de Montréal le 19 juillet, Coffin, qui a été vu avec Richard Lindsay à Gaspé, est interrogé par le policier Henri Doyon, de Gaspé. Il se joint aux recherches. Les corps des jeunes chasseurs sont retrouvés le 23 juillet, aussi en décomposition. Certains policiers trouvent suspecte l'attitude de Coffin lors des recherches. Il aurait souvent regardé en direction opposée aux indices.

Le rapport du coroner Lionel Rioux conclut que «des trous ont été faits avec des projectiles d'arme à feu et que les personnes qui revêtaient ces vêtements ont reçu au niveau du cœur et du poumon une décharge qui a été la cause de leur mort».

En août 1953, après une enquête tenue à Gaspé, Wilbert Coffin est accusé du meurtre des Américains. Le procès ne débutera que 11 mois plus tard, le 6 juillet 1954 à Percé. Le public et les médias affluent. Coffin est défendu par Raymond Maher, assisté de François Gravel, Paul Miquelon, Noël Dorion et Georges-Étienne Blanchard sont les



Cette photo de Wilbert Coffin a été prise en 1956, quelque temps avant sa pendaison.

substitués du procureur général. La poursuite n'a que des preuves circonstancielles. Coffin était en possession d'objets appartenant aux chasseurs. On fait grand état du fait qu'un citoyen de Gaspé, John Eagle, dit avoir prêté sa carabine au prospecteur en mai 1953, carabine qu'il n'a jamais revue. De plus, le voyage de Coffin à Montréal est scruté à la loupe et on constate que le prospecteur a payé plusieurs personnes avec de l'argent américain. Il était également ivre durant une partie du voyage.

Dans l'un de ses deux livres consacrés à l'affaire, *J'accuse les assassins de Coffin*, le sénateur Jacques Hébert dira que les preuves reposant sur la carabine et l'utilisation de dollars américains étaient faibles, notamment parce que l'argent américain circulait librement au Québec à l'époque, surtout en Gaspésie pendant les vacances. Il souligne en outre que plusieurs éléments de preuve

ont été cachés à la défense par la poursuite.

L'avocat Maher, après s'être vanté d'avoir mené une vaste enquête pour son client, décide de ne pas présenter de défense, prétextant que la Couronne n'a pas prouvé sa culpabilité. Coffin, qui le suppliait de le laisser témoigner, est reconnu coupable par le jury après seulement 30 minutes de délibérations. Le juge Gérard Lacroix le condamne à la pendaison le 6 août 1954.

ÉVASION

En septembre 1955, quelques jours avant la date prévue pour sa pendaison, ayant sculpté une arme en savon, Coffin s'évade de la prison de Québec. Il se rend chez l'avocat Maher qui lui dit de retourner en prison pour prouver son innocence. C'est ce qu'il fait.

En octobre 1955, le prospecteur signe une déclaration assermentée dans laquelle il donne sa version des événements de juin 1953 et une liste des sommes qui lui ont été remises avant son voyage à Montréal pour divers travaux de prospection.

À partir d'août 1954, la pendaison de Coffin est reportée six fois pour diverses raisons, dont la demande de révision de procès, qui ira jusqu'en Cour suprême. Les sept juges de l'époque rendent une décision partagée. Deux juges estiment qu'il y a matière à nouveau procès. Selon bien des observateurs, cette dissension au sein du plus haut tribunal aurait dû suffire à annuler l'exécution.

Entre sa condamnation et sa mort, le 10 février 1956, l'exécution de Coffin a été reportée six fois

Le 10 février 1956, Wilbert Coffin rend l'âme au bout d'une corde après une agonie de 15 minutes. La veille, le premier ministre du Québec et ministre de la Justice, Maurice Duplessis, lui avait refusé une ultime demande, un mariage *in extremis* avec Marion Pétrie afin de légitimer son fils James, un privilège qui était même accordé dans les prisons hitlériennes. Les *assassins de Coffin*, pour paraphraser Jacques Hébert, dont l'enquêteur Alphonse Matte de la police provinciale, assistent à l'exécution et tiennent sur-le-champ une fête pour souligner la mort du Gaspésien.

L'affaire ne veut toutefois pas mourir. En 1958,

une idée à quel point Wilbert Coffin a été mal défendu. Un avocat très moyen l'aurait innocenté».

Cette affaire de carabine a joué un rôle important au procès. En faisant disparaître une arme qui n'était sans doute pas celle du crime, on avançait la poursuite. Jean-Guy Hamel avait de plus déjà été accusé de parjure dans une autre affaire. En lui faisant dire qu'il n'avait pas fait disparaître l'arme de Coffin, les procureurs Dorion et Miquelon faisaient avancer leur cause. Qui croirait Hamel?

Autre irrégularité, le traitement fait par les dirigeants de la police provinciale au policier Doyon, basé à Gaspé. «Ils l'ont martyrisé, anéanti, parce qu'il connaissait Coffin personnellement».

Au procès, «les jurés disaient «On n'a pas de preuve que c'est Coffin, seulement des preuves de circonstances. Noël Dorion les a rencontrés personnellement et il leur a dit «Si vous ne le condamnez pas, nous (le ministère public), on va le faire», se souvient le docteur Rioux.

Il garde un très mauvais souvenir de son témoignage à la commission Brossard. «C'était une vraie comédie. Je me suis fait critiquer, blâmer pour la conduite de mon enquête, parce que je ne faisais pas ça selon leurs règles. J'ai fermé ma boîte parce que j'aurais été condamné pour outrage au tribunal et je ne pouvais m'absenter longtemps de ma pratique médicale à Rivière-au-Renard».

Lionel Rioux, qui a lu des extraits des rapports d'enquête, est convaincu que Wilbert Coffin, solide buveur, œilbataire père d'un fils né d'une union hors mariage dans le Québec puritain de Duplessis, faisait un coupable idéal. L'État était soumis à de fortes pressions de la part des Américains, agitant le spectre d'une désertion des chasseurs et pêcheurs venant au Québec.

«Il y avait un parti pris pour culpabiliser Coffin. La police l'a interrogé dans des conditions à peine croyables, des heures et des heures sous une grosse lampe pour le faire avouer. Il a refusé de parler. Mais il fallait un coupable. Au diable la justice!», tranche Lionel Rioux.

arrêté en Floride en rapport avec un autre crime, un autochtone de Saint-Régis, aujourd'hui Akwesasne, Francis Gilbert Thompson, avoue le meurtre de Eugene Lindsay, causant momentanément une commotion à travers le Canada et même aux États-Unis. Thompson raconte les événements avec un luxe étonnant de détails. Puis, il nie tout. Jacques Hébert rapporte dans son livre qu'un organisateur éminent de l'Union nationale s'est rendu en avion en Floride pour un très court séjour, dans les jours suivant les aveux de Thompson. L'organisateur en question s'y rendait d'habitude en vacances, longtemps et en auto.

Jacques Hébert se rend aussi en Floride voir Thompson en prison. L'autochtone dira simplement avoir rapporté le récit de sa mère, qui avait suivi l'affaire Coffin à la radio et dans les journaux.

Quelques mois après la parution de *J'accuse les assassins de Coffin*, le gouvernement libéral de Jean Lesage instaure, le 8 janvier 1964, une commission royale d'enquête portant sur les agissements de la police et des personnes ayant participé à la préparation des preuves qui ont conduit Coffin à l'échafaud. C'est un précédent.

Présidé par le juge Roger Brossard, la commission entend 214 témoins en 144 séances publiques mais en arrive à la conclusion que l'ensemble de la preuve tend à confirmer le verdict du procès. Jacques Hébert dira au *Magazine Gaspésien*, dans le numéro d'hiver 2004 sur l'histoire judiciaire de la Gaspésie, que le juge Brossard «était considéré comme un honnête homme, mais c'était un homme qui n'avait aucun respect pour les libertés. Le procès de Coffin est devenu (mon) procès. Ceux que j'accusais d'être les assassins de Coffin sont devenus les enquêteurs de la commission».

En 1965, M. Hébert, défendu par Pierre Trudeau, est condamné à 3000\$ d'amende et un mois de prison pour ses propos à l'endroit du juge et des procureurs du procès Coffin. Il purge trois jours.

Depuis la commission Brossard il y a 40 ans, l'affaire Coffin a refait souvent surface. Un film, un épisode des *Grands procès*, à TVA, des articles et un autre livre, en 1996, publié par Alton Price, un résident de Richmond, en Estrie, ont constamment ravivé les mémoires. Depuis le début de 2004, M. Price et une Gaspésienne, Cynthia Patterson, font circuler des pétitions pour que le ministre fédéral de la Justice révise le dossier Coffin. G.G.

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Dans le cahier des arts

Elista
l'anonymat levé

Début 2003 en France, Elista est un groupe inconnu. Un an plus tard, sans que le nom soit sur toutes les lèvres, l'anonymat est levé: les cinq membres du groupe sont considérés parmi les meilleurs espoirs du rock français. Nous profitons de leur premier passage au Québec, à l'occasion des FrancoFolies, pour les connaître un peu mieux.





L'Espagne a bien exploité le site de la chute. Les rampes de lancement ont été utilisées à tour de rôle, et de façon simultanée.

GRANDS FEUX LOTO-QUÉBEC Fiesta espagnole

ANNIE LAFRANCE
Alafrance@lesoleil.com

Limaginaire était au rendez-vous hier soir, au parc de la chute Montmorency. Par ses feux multicolores et une trame sonore adéquate, l'équipe espagnole a relevé la barre de la compétition. Et ébahi les 12 000 spectateurs qui avaient répondu à l'invitation reportée.

La performance intitulée Plus Ultra de la Société Vicente Caballer e Hijos se voulait une allégorie créative sur la modernisation. Une thématique réussie, surtout par la variété des formes pyrotechniques et des couleurs. L'équipe espagnole, dirigée par Edouardo Moreno, a véritablement offert un spectacle haut en couleurs. En fait, en 24 couleurs maison puisque la firme espagnole fabrique elle-même ses bombes pyrotechniques.

La fiesta espagnole a débuté par une pluie d'étoiles qui a aussitôt illuminé le site. Puis, ont suivi une série de feux en hauteur, accompagnés de tourbillons, d'éventails et de boules de feu.

Si quelques bombes ont refusé d'exploser au début du spectacle, le temps mort aura été de courte durée. La valse des feux a repris de plus belle, mariant le tempo dansant de la musique espagnole à l'explosion des couleurs.

En plus d'un synchronisme exemplaire, la firme espagnole s'est démarquée par un choix unique de bombes. Des bombes qui se multiplient et qui vont dans toutes les directions ont impressionné le public qui ne savait plus où regarder et qui a par ailleurs chaudement applaudi la performance. Les traces de fumée qui se sont formées ajoutaient même à l'imaginaire, tellement les formes étaient spectaculaires.

La finale espagnole n'a pas fait mentir la réputation de la firme. Les pétards explosaient à un tel rythme que quelques systèmes antivol d'automobiles se sont même déclenchés.

De façon générale, l'Espagne a bien exploité le site de la chute. Les cinq rampes de lancement ont été utilisées à tour de rôle, et de façon simultanée. Les abords de la chute ont été plus sollicités que les rampes situées en haut de la cascade, mais les bombes ont été dirigées dans toutes les directions, ce qui a couvert le ciel d'une pluie de lumière.

Un programme musical varié a débuté par la trame sonore du film *La Planète des singes* alors que les sept tableaux qui constituaient le spectacle se sont conclus par un véritable bombardement de sons et lumières, au son d'une musique populaire espagnole.

L'organisation des Grands Feux a gagné son pari. En déplaçant de 24 heures le spectacle de l'Espagne, elle aura tout de même attiré 12 000 spectateurs, sous un ciel plus clément. Le prochain rendez-vous aura lieu mercredi avec l'équipe suédoise.

La vente d'alcools du terroir interdite dans les épiceries de La Pocatière

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

LA POCATIÈRE —Après Magog et Sherbooke, la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec vient de frapper à La Pocatière au Bas-Saint-Laurent pour interdire la vente en épicerie des boissons alcoolisées artisanales.

Le marchand d'alimentation Métro Label de La Pocatière pourra vendre du vin en provenance de la France, de l'Australie ou de l'Amérique du Sud mais pas les produits de la Framboisière des 3 Inc. de St-Pacôme de Kamouraska, située à 10 kilomètres de La Pocatière, sans passer par la Société des alcools du Québec (SAQ).

« Nous ne demandons pas d'argent au gouvernement mais d'adapter sa réglementation au lieu de protéger le monopole de la Société des alcools du Québec. Des petits producteurs sont en péril parce qu'ils ne peuvent plus développer leur entreprise en élargissant leur clientèle », a déclaré Jean Ouellet, copropriétaire de la Framboisière des 3 et président de l'Association des producteurs de vins alcoolisés du Québec (APVAQ) qui fait front commun dans cette lutte avec l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ).

Les bouteilles « illicites » doivent être retirées des étagères sinon, après une nouvelle inspection, le propriétaire du commerce, Yves Lebel, sera « convoqué devant la Régie, sans autre avis, ni délai ».

À Magog, dans les Cantons de l'Est, une centaine de bouteilles ont été saisies au Super IGA Gazaille. De nombreux avis de correction ont aussi été émis dans ce territoire ainsi qu'en Montérégie. « On se croirait revenu au temps de la prohibition. À qui sert cette réglementation ? Pas aux Québécois mais aux instances gouvernementales qui gardent les profits de la vente des alcools à partir de la toute-puissante SAQ », dit Jacques Paradis du Domaine Orléans.

Treize ormes d'Amérique devront être abattus sur le boulevard Langelier

La Ville de Québec devra procéder à l'abattage de 13 ormes d'Amérique situés sur le terre-plein du boulevard Langelier, au sud du boulevard Charest. La Ville s'est vue contrainte à cette solution draconienne en raison de la maladie hollandaise qui frappe ces arbres. Dans un communiqué, la Ville de Québec explique que lorsque la cime d'un orme est atteinte à plus de 10 %, l'élagage des parties atteintes devient inutile et l'abattage est nécessaire pour limiter la propagation de la maladie. Quant aux ormes d'Amérique

sains situés à proximité, la Ville mentionne qu'ils ont été traités de façon préventive avec un fongicide afin de réduire les risques de contamination. « Les arbres abattus seront remplacés au printemps 2005 par des spécimens d'une autre essence qui reste à déterminer », précise par ailleurs la Ville. L'abattage des ormes aura lieu mercredi et jeudi prochains et entraînera la fermeture du boulevard Langelier, entre le boulevard Charest et la rue Arago. L'accès aux résidences sera toutefois maintenu. E.F.

KIA Seigneuriale Sortie 320, autoroute de la Capitale, Beauport

SEDONA LX 2004

à partir de **199\$** par mois

CHANGEMENT D'HUILE ET FILTRE À VIE GRATUIT

MEILLEURE PROTECTION VÉHICULE AU CANADA

Location 60 mois
* Comptant 4900\$ ou échange équivalent. Aussi, possibilité sans comptant

KIA Partez devant

304, Seigneuriale, Beauport, 660-3856
www.kiaoseigneuriale.com • service ligne direct : 660-5362

CONFIDENTIEL **CONFIDENTIEL**

SATURN

OPÉRATION : LIQUIDATION

La berline ION 2004

Comptant	Mensualités
0 \$	176 \$
500 \$	166 \$
1 000 \$	155 \$

139\$ / MOIS (LOCATION 48 MOIS 1 750 \$ COMPTANT TRANSPORT EN SUS)

BERLINE ION 2004 DE SATURN :

- Panneaux en polymère résistant aux bosses
- 140 HP et 145 lb-pi de couple de série
- Boîte manuelle
- Plus d'espace utilitaire que d'autres véhicules de sa catégorie

JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

PRIX D'ACHAT COMPTANT

11 995\$*

Le VUE 2004

Comptant	Mensualités
0 \$	269 \$
1 000 \$	248 \$
2 000 \$	226 \$

199\$ / MOIS (LOCATION 48 MOIS 3 250 \$ COMPTANT TAXE SUR L'AIR CLIMATISÉ ET TRANSPORT EN SUS)

VUE 2004 DE SATURN :

- Panneaux en polymère résistant aux bosses
- 4 cylindres 2.2 L Ecotec de 143 HP de série
- Boîte manuelle
- V6 3.5 L de 250 HP en option — le VUS le plus puissant de sa catégorie
- Très faible consommation :
Ville : 10,4 L/100 km / 27 mpg
Autoroute : 7,6 L/100 km / 37 mpg

PRIX D'ACHAT COMPTANT

19 995\$*

LA PROMESSE SATURN

Garantie limitée de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur "sans friction"

JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

Un monde de différence

Voyez ces offres et ces véhicules à saturncanada.com

Les composants du groupe propulseur des véhicules 2004 sont couverts par une garantie limitée jusqu'à 5 ans ou 100 000 km, selon la première éventualité. *Dans les 30 jours ou les 2 500 km suivant la livraison, selon la première éventualité. **Voyez votre détaillant ou visitez saturncanada.com pour les conditions, restrictions et garanties. *Ces offres sont d'une durée limitée et s'appliquent aux modèles 2004 neufs en stock suivants : VUE 1SA et ION 1SA de Saturn. Le transport 1975 \$, l'immatriculation, l'assurance, les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers, les frais d'administration, les droits et les taxes ne sont pas incluses. **Pour un bail de location de 48 mois, les taux d'intérêt pour les VUE 1SA et ION 1SA de Saturn sont de 1,9 % et 0,4 %. Un acompte et un échange peuvent être exigés. Sujet à l'approbation de crédit de GMAC. Le montant total de l'obligation pour les exemples cités est de 12 816 \$ pour le VUE 1SA et de 8 454 \$ pour l'ION 1SA. Si vous désirez acheter votre véhicule Saturn 2004 au terme du bail de location, les montants respectifs seront de 10 008 \$ et de 5 470 \$, taxes en sus. Le prix d'achat comptant contient un rabais du fabricant. La limite de kilométrage annuelle est de 20 000 km, les frais pour chaque kilomètre excédentaire étant de 12 cents. Consommation d'essence du VUE de Saturn basée sur le véhicule. VUE 4 cylindres de Saturn. Un acompte et un échange peuvent être exigés. D'autres options de location sont disponibles. *Les détaillants peuvent louer et/ou vendre à moindre prix. Offres sujettes à modification sans préavis. Un échange de véhicules entre détaillants peut être nécessaire. Cette offre s'applique uniquement aux clients au détail admissibles. Cette offre est exclusive et ne peut être combinée à d'autres offres. Voyez votre détaillant participant pour les conditions et les détails. *Les offres s'appliquent uniquement aux berlines ION 1SA et aux VUE 1SA 2004 neufs ou de démonstration provenant de l'inventaire du détaillant et s'appliquent seulement aux clients au détail admissibles. Pour plus d'information sur les conditions et détails de ces offres, voyez votre détaillant, visitez saturncanada.com ou composez le 1 888 4-SATURN.

Saturn Saab de Québec 765, rue Marais Québec 681-5777	Saturn Saab Rive-Sud 4585, boul. de la Rive-Sud Lévis 835-1888	Saturn de Sainte-Foy 3330, rue Watt Sainte-Foy 653-1312	Saturn du Saguenay 1330, boul. du Royaume Chicoutimi 549-3320
---	--	---	---

LE QUÉBEC ET LE CANADA

RÉGION DE QUÉBEC

35 % de plus pour le privé en santé

DAPHNÉE DION-VIENS
DDViens@lesoleil.com

■ Dans la région de Québec, les établissements publics de santé ont déboursé 3 300 000 \$ l'an dernier en main-d'œuvre indépendante, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente. Quels sont les impacts financiers de cette tendance sur les coffres de l'État ?

D'entrée de jeu, une précision s'impose. Selon les données du ministère de la Santé, ce qu'on appelle main-d'œuvre indépendante comprend les préposés aux bénéficiaires, les infirmières auxiliaires et, en grande partie, les infirmières du secteur privé.

Depuis mai 2003, la rémunération d'une infirmière dans le secteur public varie entre 18 \$ et 27 \$ de l'heure, en fonction de l'expérience. Dans l'univers de la libre entreprise, le salaire horaire est plus élevé.

Selon plusieurs responsables d'agences de placement interrogées dans la région de Québec, le taux horaire facturé aux établissements publics pour une infirmière oscillerait entre 35 \$ et 50 \$ (les employées étant payées entre 22 \$ et 35 \$). Les prix seraient moins élevés à Québec qu'à Montréal, où la pénurie de personnel est plus importante.

Au premier coup d'œil, l'embauche de personnel issu du privé serait donc beaucoup plus onéreuse pour l'État. L'équation n'est toutefois pas si simple à résoudre.

COMPARAISON DE COÛTS

Selon les chiffres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FFIQ), une infirmière coûte en moyenne 33 \$ de l'heure au réseau public (avantages sociaux compris). À ce montant, il faut ajouter les primes spéciales (quarts de nuit, travail en urgence, au bloc opératoire, etc.) sans oublier les frais afférents (gestion de personnel, procédures de paye, etc.).

Mais pour la vice-présidente de la FFIQ, Liza Bonami, peu importent les calculs, le résultat est le même : le personnel des agences privées coûte plus cher que celui du système public. « De plus, il est généralement moins spécialisé et entraîne un surplus de travail pour l'équipe régulière qui doit l'encadrer », précise-t-elle. De leur côté, plu-

sieurs gestionnaires d'établissements publics (principalement les CHSLD), qui ont recours aux agences privées seulement en situation de pénurie, considèrent qu'embaucher des infirmières privées est un peu moins dispendieux que de payer leurs employées en temps supplémentaire.

François Théoret est président de l'Association québécoise des entreprises de services de santé (AQESS). Il admet que certaines agences, qui ne font pas partie de son réseau, peuvent à l'occasion avoir des tarifs particulièrement élevés. L'AQESS représente environ 25 % des agences privées sur le territoire québécois.

C'est notamment pour éviter la surfacturation que M. Théoret propose de mieux structurer le recours aux agences par les établissements publics. Pour l'instant, aucune norme n'encadre ce processus. La sélection se fait rarement par appel d'offres, ce qu'il déplore.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le représentant de l'AQESS est aussi coprésident du comité santé de l'Institut pour le partenariat public-privé (PPP). Depuis trois ans, il prône un renforcement des ententes entre le réseau public et les agences.

« Il y a un changement de culture à faire », croit M. Théoret. Il estime qu'un renforcement des partenariats permettrait de diminuer les coûts facturés aux établissements publics. De tel propos font écho au discours du gouvernement Charest, qui entend développer les PPP dans le cadre de la réingénierie de l'État.

En raison des vacances estivales, il a été impossible d'obtenir des commentaires provenant du cabinet du ministre de la Santé, Philippe Couillard. « Pour l'instant, il ne s'agit que de discussions », indique M. Théoret. Il précise que « tout dépendra de la volonté ministérielle ». Un dossier à suivre.

L'embauche d'infirmières du privé coûterait plus cher

« Drag queen » et famille rose



Les drag queen avaient leur place, comme il est coutume, hier, au défilé de la Fierté gaie de Montréal. Plusieurs spectateurs ont profité de leurs costumes flamboyants pour se faire prendre en photo. Mais on pouvait aussi remarquer la présence de la famille rose. Le défilé avait une saveur particulièrement agréable pour René Leboeuf et Michael Hendricks, qui ont participé en tant que maris à l'événement. Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a inauguré le défilé. Il s'est toutefois rapidement éclipsé pour aller participer à une autre fête de quartier. « Je pense que les gens comprennent que j'essaie de rencontrer le plus de monde possible », a-t-il expliqué. À l'opposé, son adversaire politique, Pierre Bourque, ne s'est pas fait prier pour participer à l'événement. Parmi les personnalités présentes, la ministre des Relations avec les citoyens, Michelle Courchesne, a annoncé la création d'un comité de lutte à l'homophobie. « On veut identifier les gens plus difficiles à conscientiser, comme dans certains milieux de travail », a-t-elle dit. (La Presse)

CONGRÈS ACADIEN

Le succès est affaire de fierté, selon le président

CLARE, N.-É. (PC) — Le président du troisième Congrès mondial acadien, Alister Surette, a estimé hier que le succès des festivités ne se mesurera pas par le nombre de visiteurs mais plutôt par le fait que l'on a réussi à raviver la fierté acadienne auprès des francophones de la Nouvelle-Écosse.

Pour M. Surette, le festival donne une belle visibilité aux Acadiens de la Nouvelle-Écosse.

« Les Acadiens ne constituent que 4 % de la population de la province, contrairement au Nouveau-Brunswick où ils sont environ 40 %, et nous sommes dispersés dans quelques communautés sur une distance de 700 kilomètres. Le congrès nous donne une grande visibilité pour dire que nous sommes un groupe fort et vibrant en Nouvelle-Écosse et que nous sommes fiers de l'être », a signalé M. Surette.

Il a rappelé que la mission demeure la même que pour les deux éditions précédentes, soit de rassembler les Acadiens de par le monde pour créer des liens durables. Il considère que la tenue de cette manifestation en Nouvelle-Écosse, sous le thème Le retour au bercail, permet aux descendants acadiens de venir là où tout a commencé pour ce peuple.

« Vous n'avez qu'à prendre quelques minutes pour vous rendre à Grand Pré pour voir tous ces visiteurs et cousins américains qui s'y rendent ces jours-ci sur les terres ancestrales », a-t-il continué.

La ministre du Tourisme de la Louisiane, Danielle Wilson, a en quelque sorte corroboré les dires de M. Surette.

« Nous vous avons ouvert nos cœurs et nos demeures en 1999 et c'est à votre tour aujourd'hui de le faire afin de souligner cet héritage acadien. Nos cœurs sont peut-être en Louisiane mais nos âmes sont en pensée avec ces terres acadiennes en Nouvelle-Écosse », a déclaré M^{me} Wilson lors du spectacle d'ouverture des fêtes, samedi.

Le président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, Stan Surette, a pour sa part invité les jeunes à porter le flambeau de l'Acadie afin d'affirmer leur fierté et leur héritage.

Le député fédéral de la Nouvelle-Écosse, Robert Thibault, a dit que les Acadiens doivent se donner une mission pour les 100 prochaines années à venir.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick était très peu présent lors des cérémonies d'ouverture protocolaires, si ce n'est le lieutenant-gouverneur, Herménégilde Chiasson.

FUITES DANS LES MÉDIAS SUR L'AFFAIRE ARAR

Ottawa a mené deux enquêtes avant la fouille chez O'Neill

JIM BRONSKILL
Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a discrètement mené deux enquêtes internes sur des fuites relatives à l'affaire Maher Arar plusieurs mois avant que la Gendarmerie royale du Canada ne fouille la maison d'un journaliste, a appris la Presse Canadienne.

Des documents dévoilés récemment révèlent que les employés de plusieurs services fédéraux ont été questionnés, sur une période de trois semaines, l'automne dernier, au sujet de ce qu'ils savaient concernant les reportages de la télévision et des journaux sur l'affaire Arar.

Ces enquêtes ont été menées par le Bureau du Conseil privé, le ministère de hauts fonctionnaires chargés de servir

le premier ministre et de superviser les opérations fédérales. Une commission d'enquête fédérale examine le rôle qu'ont pu jouer les autorités canadiennes dans l'arrestation de Maher Arar en 2002, alors que ce citoyen canadien faisait escale aux États-Unis, et sa déportation subséquente en Syrie, son pays natal. L'ingénieur en télécommunications, résidant à Ottawa, dit avoir été torturé dans une prison syrienne où on l'a forcé à avouer, faussement, une implication dans le terrorisme.

L'affaire des fuites dans les médias au sujet de ce que M. Arar pourrait avoir dit à ses geôliers syriens a fait les manchettes à travers tout le pays, fin janvier, quand la GRC a fouillé le domicile et le bureau de la journaliste Juliet O'Neill, du *Ottawa Citizen*.

Les policiers de la GRC ont effectué

ces perquisitions dans le cadre d'une enquête criminelle en vertu de la Loi sur la sécurité de l'information. Cette loi prévoit que quiconque reçoit des informations secrètes est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 14 ans d'emprisonnement.

Les perquisitions avaient été dénoncées comme des attaques à la liberté de la presse.

Les dossiers obtenus par la Presse canadienne en vertu de la loi d'accès à l'information montrent que l'enquête de la GRC a été précédée de deux enquêtes dirigées par le gouvernement, dans le but de découvrir la source des fuites à l'endroit de M^{me} O'Neill et de la journaliste de CTV Joy Malbon.

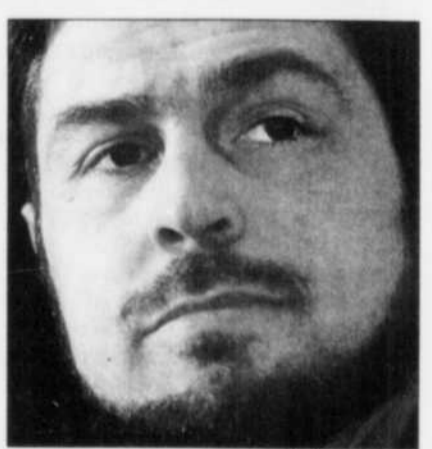
Selon Richard Dearden, avocat pour le *Citizen* et pour M^{me} O'Neill, la nouvelle information au sujet des tentatives

initiales du gouvernement pour identifier l'origine des fuites « soulève la question de savoir s'il y a eu implication politique dans l'ouverture d'une enquête criminelle contre un journaliste qui ne faisait que son travail ».

Le gouvernement maintient que la décision de la GRC d'entreprendre une enquête criminelle a été prise uniquement par ce corps de police.

Lors des enquêtes internes, des membres de la GRC, du Service canadien du renseignement de sécurité, des Affaires étrangères et du ministère du Solliciteur général (renommé depuis Sécurité publique) ont été interrogés à la demande du Bureau du Conseil privé.

Selon M^{me} O'Neill, la révélation de ces enquêtes internes constitue une preuve supplémentaire que « j'ai servi de bouc émissaire dans une chasse aux sorcières



Maher Arar

res interne infructueuse » pour trouver l'origine des fuites.

SONDAGE LÉGER MARKETING

Les Québécois croient que les inégalités se sont aggravées au pays

PATRICK WHITE
Presse canadienne

MONTREAL — Une majorité de Canadiens estime que les inégalités sociales au pays sont moins importantes qu'aux États-Unis et au Mexique, indique un sondage Léger Marketing dont les résultats ont été communiqués à la Presse canadienne.

Au Québec, cependant, la majorité des gens questionnés pensent que les inégalités se sont aggravées au Canada. Par ailleurs, les trois quarts des Canadiens croient qu'il est possible de lutter contre les inégalités, mais ils sont partagés quand on leur demande

si ces inégalités se sont aggravées ou réduites au cours des dernières années. Pour les Canadiens, les plus graves inégalités sociales seraient liées au revenu, à l'accès aux soins de santé, à l'éducation et au logement, selon le sondage.

Dans le détail, 56 % des Canadiens interrogés pensent que les inégalités au Canada seraient moins importantes que celles des autres pays nord-américains, alors que 30 % affirment que c'est le contraire. Ce sont surtout les hommes, les jeunes de 18 à 24 ans, les étudiants, les professionnels et les gens ayant un revenu familial de plus de 80 000 \$ qui sont de l'avis que les

différences sociales sont moins grandes au Canada qu'ailleurs sur le continent.

Optimistes, 74 % des Canadiens estiment qu'une véritable lutte contre les inégalités sociales est possible, alors que 18 % croient que la tâche est impossible. Ces optimistes sont avant tout des sondés de 25 à 34 ans, des étudiants, ceux qui ont diplôme universitaire et les travailleurs des services, de la vente et du bureau.

PIRES INÉGALITÉS

Les pires inégalités sociales seraient celles liées aux revenus et à l'accès aux soins de santé, selon l'enquête

d'opinion. Alors que 28 % des Canadiens sont d'avis que les inégalités de revenus représentent la plus grave inégalité sociale, une proportion semblable (27 %) croit que ce sont les inégalités liées à l'accès aux soins de santé. Suivent, l'éducation (17 %), le logement (12 %), le patrimoine (6 %) et l'accès à l'information (4 %).

Au Québec, les données sont un peu différentes. Environ 35 % des personnes sondées estiment que les inégalités les plus graves sont liées aux revenus, alors qu'un même nombre (35 %) croit que l'accès aux soins de santé cause autant d'inégalités. L'éducation et le logement suivent avec respectivement 10 %

Enfin, les Canadiens sont partagés sur les inégalités au pays. Selon 42 % d'entre eux, les inégalités se sont aggravées au cours des dernières années au pays, mais 39 % ont la perception inverse et croient que les inégalités ont été réduites. Au Québec, 56 % des gens sondés perçoivent une aggravation des inégalités au Canada.

Grosso modo, les femmes (44 %), les francophones (58 %) et les gens âgés de 55 à 64 ans perçoivent une aggravation des inégalités au Canada. Le sondage de Léger Marketing a été réalisé auprès de 1500 Canadiens entre le 6 et le 11 juillet. La marge d'erreur est de 2,5 %, et ce, 19 fois sur 20.



L'explosion d'un réservoir de gaz est la principale hypothèse étudiée par les sauveteurs.

Piégés dans l'incendie

Près de 300 morts dans un centre commercial au Paraguay

ASUNCION (AFP) — « Il s'est mis à pleuvoir du feu alors que j'étais à la caisse et que je terminais de payer. » Juan Morinigo, un étudiant de 23 ans, est un rescapé de l'énorme incendie qui a embrasé un centre commercial d'Asuncion, faisant au moins 283 morts, hier. Le bilan pourrait encore s'alourdir.

Le feu a pris peu avant midi, heure d'affluence maximale le week-end, et a détruit en moins d'une demi-heure une grande partie du complexe commercial appartenant à la chaîne paraguayenne Yeas Bolanos. L'incendie a été précédé par l'explosion d'une bonbonne de gaz dans la cuisine d'un des restaurants du centre qui comprend plusieurs enseignes de restauration rapide et un supermarché.

« Par miracle, j'ai réussi à sortir avant que les portes ne ferment. Ensuite plus personne n'a pu le faire, relate, encore sous le choc, l'étudiant Morinigo. J'étais dans la partie restauration du centre. Il y avait beaucoup de gens. Je suis sorti en courant », ajoute-t-il. Entre 500 et 700 personnes se trouvaient à ce moment-là dans le complexe, situé

dans le quartier populaire de Trinidad, à la sortie nord d'Asuncion. Après le déclenchement de l'incendie, une série d'explosions de conduites de gaz notamment ont été entendues par les survivants.

Rosa Resquin, qui s'en est également sortie « grâce au hasard de la vie » affirme, entre deux sanglots de désespoir et d'impuissance, que les responsables du centre ont fermé les portes pour empêcher que les gens sortent sans payer.

Elle dit avoir entendu un responsable du magasin donner cet ordre juste après la grande explosion, qui a provoqué une véritable panique dans le centre commercial, incitant les gens à courir dans tous les sens.

Les pompiers pensent que c'est une étincelle qui est à l'origine de la première déflagration. Elle a fait s'enflammer les plafonds d'aluminium, de bois et de plastique et le feu a consumé pratiquement tout le bâtiment.

Selon certains témoins, des vigiles privés de l'hypermarché ont menacé les clients de leurs armes pour les obliger à rester jusqu'à ce que la chute du plafond fasse partir tout le monde.

Irak : Kerry veut impliquer la communauté internationale

WASHINGTON (La Presse) — La communauté internationale sera de nouveau sommée de s'impliquer davantage en Irak si John Kerry est élu président en novembre. C'est ce qu'il a lui-même affirmé hier, promettant de proposer un « nouveau départ » au reste du monde.

Le candidat démocrate à la présidence a promis qu'il mènera des négociations sur la scène internationale, entre autres avec des pays membres de l'OTAN. Il a assuré qu'il obtiendra plus de succès que George W. Bush.

« Le problème est que cette administration a perdu sa crédibilité. Ils ont poussé le pays à l'écart. Ils n'ont jamais offert un véritable partage des responsabilités et des prises de décisions qui est nécessaire pour amener les gens à la table », a déclaré Kerry sur les ondes du réseau CBS.

« Nous avons perdu du respect, nous avons perdu de l'influence. Et je pense qu'un nouveau départ changera l'équation, a-t-il ajouté. Particulièrement pour les leaders d'autres pays qui ont de grosses difficultés à s'associer actuellement avec nos politiques et avec les États-Unis en raison de la façon dont cette administration a brûlé les ponts. »

PAS DE TROUPES ADDITIONNELLES

Le candidat à la présidence était interrogé dans le cadre de l'émission *Face The Nation* en compagnie de son colistier, John Edwards. Des entrevues avec les deux politiciens ont également été diffusées par les réseaux ABC, CNN et Fox.

Kerry semblait gonflé à bloc par le succès du congrès démocrate de la semaine dernière, où on l'a dépeint comme un leader non seulement solide, mais sage. Si on l'a souvent accusé d'être verbeux et diffus, il répondait hier aux questions avec assurance et concision.

Le sénateur du Massachusetts a promis pour la première fois qu'il n'enverra pas de troupes américaines additionnelles en Irak. Au contraire, a-t-il dit, l'implication de la communauté internationale est « la façon de ramener nos troupes à la maison ».

Au cours des derniers jours, Kerry a été accusé de ne pas expliquer comment il s'y prendrait pour faire mieux que Bush en Irak. Il a été tout aussi discret hier à savoir comment il compte amadouer des chefs d'État actuellement réticents, disant ne pas vouloir « négocier publiquement ».

Edwards, qui est en général peu intervenu au cours des entrevues, s'est dit confiant que son partenaire pourra convaincre « la France, l'Allemagne et la Russie » de contribuer à la reconstruction de l'Irak de façon à ce que l'économie prenne son envol.

Les deux politiciens ont été interviewés en Pennsylvanie, dans le cadre d'une tournée de deux semaines qui les mènera dans plus de 20 États américains. Le président Bush n'a toutefois pas l'intention de leur céder de terrain.

Le *New York Times* a révélé hier que les stratèges du président ont déjà mis sur pied une campagne pour miner la crédibilité de Kerry au cours des quatre prochaines semaines, soit jusqu'au congrès républicain de New York. Ils tenteront de faire oublier le passé de militaire du démocrate en dénonçant son bilan de sénateur.

EN BREF

Une fidèle de «Moïse» travaillait dans un foyer

■ SHÉDIAC — Les employés, résidents et les familles des résidents du foyer de soins de la Villa Providence, à Shédiac, sont inquiets depuis qu'ils ont appris qu'une des concubines demeurées fidèles au tristement célèbre Roch «Moïse» Thériault a travaillé dans l'établissement pendant près de deux ans. La femme en question, Chantal Labrie, âgée de 46 ans, a déjà été emprisonnée pour le rôle qu'elle a joué dans l'amputation du bras d'une autre femme de la secte. Ce n'est que tout récemment qu'on a découvert son passé trouble. Selon un employé qui tient à conserver l'anonymat, la femme avait des contacts réguliers avec les patients, même si la direction du foyer assure du contraire. Il a aussi indiqué que les employés et les résidents considèrent encore la femme comme dangereuse. Elle aurait été forcée de démissionner, moyennant une somme d'argent, après que son histoire fut découverte. (PC)

Un bambin se noie

■ CHIBOUGAMAU — Un bambin de deux ans a été retrouvé mort dans un étang sur un terrain de camping de Chibougamau. Le petit Mike Joannette aurait échappé à la surveillance des adultes durant une réunion familiale.

SPECIAL DE LA SEMAINE

VALIDE DU 2 au 8 AOÛT 2004

ensemble 5 morceaux

650\$



CLÉMENT

tel.: (418) 423.0531 ou info@clement.qc.ca

LES NOUVELLES SUBARU 2005

Voyager avec style, dans le meilleur confort



AUSSI DISPONIBLE: MOTEUR TURBO

Modèle illustré: Outback 3.0R Familiale 2005

Conçue sans faire de compromis, la toute nouvelle Outback offre une expérience de conduite absolue qu'aucun autre véhicule ne peut égaler. Proposant une foule d'innovations technologiques et un choix de trois moteurs puissants et raffinés — tels qu'une version avec turbocompresseur déployant 250 chevaux de puissance et 250 lb-pi de couple, ou un moteur souple à 6 cylindres — la Outback 2005 a été réalisée pour surpasser vos attentes.

OUTBACK 2.5i FAMILIALE 2005

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

À PARTIR DE

32,995\$* PDSF

Une allure tout à fait dynamique



AUSSI DISPONIBLE: MOTEUR TURBO

Modèle illustré: Legacy 2.5GT Limited Berline 2005

Dès que vous prenez le volant de la Legacy 2005, vous aurez une sensation de confort et une impression que tout a été pensé et disposé intelligemment. Design épuré et inspirant allié à une technologie de pointe: la Legacy a une âme de championne de rallye et vous réserve tout un accueil.

LEGACY 2.5i BERLINE 2005

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

À PARTIR DE

27,995\$* PDSF

Sensations fortes garanties



De sa carrosserie aérodynamique inspirée des rallyes à son habitacle aux allures de performance, la 2.5 RS Berline subjugue par son extérieur mais aussi par son intérieur, qui inspire la confiance et l'assurance. Et lorsqu'on y ajoute le fougueux moteur boxer de 165 chevaux et la traction intégrale symétrique à prise constante Subaru, on est enfin prêt pour aller où bon nous semble. La 2.5 RS Berline fera tourner les têtes avec autant d'aisance qu'elle prendra les virages.

IMPREZA 2.5 RS BERLINE 2005

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

À PARTIR DE

22,995\$* PDSF

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE SUBARU POUR UN ESSAI ROUTIER

VACHON SUBARU	OPTION SUBARU	ACADIA SUBARU	LÉVIS SUBARU
1093, boul. Vachon N Sainte-Marie de Beauce (418) 387-7510	2505, Henri-Bourassa Québec (418) 648-9518	boul. de la Capitale Sortie Pierre-Bertrand Québec (418) 681-6000	4980, boul. de la Rive-Sud Lévis (418) 833-1960

SUBARU
Traction intégrale

NOUVEAU
INFORMEZ-VOUS DU
PROGRAMME DE REMISE
SUBARU
POUR LES DIPLOMÉS

www.subaru.ca

*Pour les modèles Outback 2.5i Familiale 5 vitesses 2005 (5D1UL), Legacy 2.5i Berline 5 vitesses 2005 (5A1UL) et Impreza 2.5 RS Berline 5 vitesses 2005 (4G1TS) : prix de détail suggéré du manufacturier. Transport et préparation (1295\$) en sus. Taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Immatriculation (selon variables du consommateur), assurances, taxes sur les pneus neufs (17\$) et autres taxes en sus. Offre valide jusqu'au 31 août 2004. Photos à titre indicatif seulement. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru.

La légion d'honneur pour Louise Beaudoin

PARIS (PC) — L'ex-ministre Louise Beaudoin sera élevée l'automne prochain au rang de commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur, a-t-on appris en fin de semaine à Paris.

Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, lui remettra les prestigieux insignes le 23 septembre à l'occasion d'une cérémonie à l'Hôtel de Lassay, sa résidence officielle.

En 1986, après la première défaite

électorale du Parti québécois, l'année précédente, Louise Beaudoin avait été faite « officier » de la Légion d'honneur par le premier ministre socialiste, Laurent Fabius. Aujourd'hui, elle doit apparemment sa promotion à son vieux complice Pierre-André Wiltzer, qui était jusqu'au printemps dernier ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie dans le gouvernement de droite de Jean-Pierre Raffarin.

L'ex-ministre voit dans cet hommage des autorités françaises le « couronnement » des efforts qu'elle a déployés depuis 30 ans pour « rapprocher la France et le Québec ».

« C'est un grand honneur, parce que j'aime la France et les Français et que j'ai consacré une large partie de mes énergies à cette relation-là, a-t-elle expliqué dans un entretien téléphonique. À 58 ans, quand je me retourne pour voir ce que j'ai fait de bien dans

ma vie, je me dit que j'ai influencé le cours des choses, qu'elles auraient été différentes si je n'avais pas été là. »

Même si elle a quitté la scène politique depuis la défaite du Parti québécois, Louise Beaudoin n'a pas été oubliée par ses amis français. Il est vrai que personne chez les libéraux de Jean Charest (à commencer par sa remplaçante Monique Gagnon-Tremblay) ne possède en France un aussi vaste réseau que le sien.

« La chirurgie française est en danger »

Les spécialistes menacent de s'exiler symboliquement en Grande-Bretagne

PARIS (AFP) — Le gouvernement français tente d'apaiser la fronde des chirurgiens qui menacent de s'exiler symboliquement une semaine en Grande-Bretagne, en signe de protestation contre leurs rémunérations jugées faibles et les primes d'assurance élevées.

« La chirurgie française est en danger. Il faut réagir vite », a déclaré le ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, à l'hebdomadaire *Le Journal du Dimanche* (JDD).

Il a rappelé que les actes de praticiens « n'ont pas été revalorisés depuis 15 ans et leurs primes d'assurance ont presque quadruplé à cause de la judiciarisation de la médecine », a-t-il dit.

M. Douste-Blazy, lui-même médecin, s'est inquiété dans ce contexte de la désaffection pour cette discipline autrefois d'excellence et donc de son avenir, notant samedi, lors d'une visite à Marseille, que l'âge moyen d'un chirurgien était de 55 ans.

« Il y a 20 ans, les premiers reçus au concours de l'internat souhaitaient devenir chirurgiens. Aujourd'hui, même les derniers se détournent de cette vocation », a-t-il dit au JDD.

Pour désamorcer la crise, le ministre a annoncé en fin de semaine son intention de lancer « un grand plan de sauvetage de la chirurgie », soulignant que cela « aurait dû être fait depuis longtemps ».

Il a notamment promis de prendre contact avec les assureurs pour qu'ils gèrent les primes en responsabilité civile professionnelle et proposé de revaloriser de 10% les actes des chirurgiens libéraux, fer de lance de la protestation.

M. Douste-Blazy, qui vient de faire adopter par le Parlement une difficile réforme de l'assurance-maladie visant à sauver un système dont le déficit atteindra 13 milliards d'euros cette année, se veut optimiste.

« J'ai bon espoir de parvenir à un accord dans les jours qui viennent » avec les chirurgiens, a-t-il dit.

« Déjà beaucoup de chirurgiens acceptent ce que nous leur proposons, d'autres sont encore en discussion », a-t-il affirmé à Marseille, martelant : « il y a une crise grave que j'ai décidé d'arrêter ».

Les chirurgiens semblent toutefois ne pas se satisfaire du projet dont le ministre chiffre le coût à quelque 80 millions d'euros.

Le D^r Philippe Cuq, coordonnateur du collectif « Chirurgiens de France », s'est ainsi dit « déçu » du projet, déplorant d'absence d'un « signe fort ».

« Il y a une telle crise que les réponses doivent être concrètes et rapides », a-t-il dit samedi au quotidien conservateur *Le Figaro*, estimant « qu'on aurait pu avancer un peu plus, notamment sur une revalorisation immédiate » des honoraires des chirurgiens libéraux, qui réalisent 60% des interventions en France.

Le D^r Cuq coordonne l'opération spectaculaire que préparent quelque 3000 praticiens, soit la moitié des chirurgiens libéraux français, pour alerter l'opinion sur le malaise de leur profession. Ils s'apprentent à prendre l'Eurostar pour un « exil symbolique » en Angleterre, du 30 août au 5 septembre.

La presse britannique a relevé le paradoxe pour le système de santé français, « censé être le meilleur du monde », à chercher refuge dans un pays très inégalitaire et défaillant dans ce domaine.

Les chirurgiens français lorgnent apparemment les tarifs très élevés pratiqués dans le secteur privé en Grande-Bretagne.

EN BREF

La fontaine à la mémoire de Diana fermée au public

■ LONDRES — Inaugurée il y a moins d'un mois dans le parc londonien de Hyde Park, la fontaine à la mémoire de la princesse Diana a été fermée au public pour une durée indéterminée en raison de problèmes de sécurité: trois personnes dont un enfant avaient glissé et s'étaient blessés en tentant d'y accéder. Un grillage barrait hier l'accès au bassin circulaire de granit, vidé de son eau. Selon le service des Pares royales, l'édifice ne rouvrira pas tant que des experts indépendants n'auront pas donné leur feu vert. (AP)



Ne pas avoir peur de se mouiller, ça vaut bien un trophée.



Le Touareg a été consacré utilitaire sport de l'année 2004 par le magazine *Motor Trend*. Ses portières étanches y sont sûrement pour quelque chose, mais il y a plus. Avec la suspension pneumatique intégrale offerte en option, ce VUS haut de gamme peut rouler jusqu'à une profondeur de 57,9 centimètres d'eau*. Sans compter qu'il tient tête à la route grâce à sa traction intégrale 4XMOTION™, son verrouillage du différentiel central, sa boîte automatique Tiptronic™ à six vitesses et son dispositif d'aide à la descente qui lui permet d'attaquer des pentes de 45 degrés.

Le vrai luxe n'est-il pas de pouvoir aller où on veut, quand on veut ?

Le Touareg
à partir de **599 \$**
par mois* / location 36 mois



Êtes-vous fait
pour Volkswagen ?



1 888 ROULE VW | vw.ca

Touareg équipé de la suspension pneumatique intégrale offerte en option, réglée à son plus haut niveau. Hauteur de gué maximum : 57,9 cm. Ne JAMAIS rouler dans un cours d'eau dont vous ignorez la profondeur.

*L'offre s'applique à un Touareg 2004, de base, neuf, en stock. Photo à titre indicatif seulement. Acompte de 6 900 \$. Frais de transport et de préparation inclus. Dépôt de sécurité remboursable de 650 \$. Taxes, immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Régime des droits personnels et réels mobiliers (jusqu'à 45 \$), frais administratifs du concessionnaire (le gas échéant) et frais de 12 \$ du kilomètre après 60 000 km en sus. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. Offre en vigueur à partir du 5 juillet 2004. Cette offre est d'une durée limitée et peut être retirée en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre et un échange entre concessionnaires peut donc être requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Ne s'applique qu'aux locations faites à des particuliers. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire.

LE MONDE

EN BREF

SOUDAN

Plier devant l'ONU

■ KHARTOUM/PARIS — Les forces armées françaises déployées au Tchad ont poursuivi hier leur mission humanitaire à destination des réfugiés de la province soudanaise du Darfour. Parallèlement, le chef de la diplomatie soudanaise, Moustafa Osman Ismail, a estimé que la résolution adoptée vendredi par le Conseil de sécurité était « illogique » mais qu'elle comportait des aspects à la fois positifs et négatifs. Le texte menace Khartoum de sanctions économiques et diplomatiques s'il ne désarme pas dans les 30 jours les milices arabes Janjawid accusées d'atrocités à l'encontre des populations noires dans la région du Darfour. Après l'avoir initialement rejeté, le Soudan a fait savoir samedi qu'il l'appliquerait. (AP)

RWANDA

Paris sous enquête

■ KIGALI — Dix ans après les massacres, le Rwanda va tenter de prouver « l'implication de la France dans le génocide » qui avait fait, en 1994, quelque 800 000 morts, alors que Paris vient de se féliciter du « nouvel état d'esprit » dans ses relations avec Kigali. Réuni vendredi sous la direction du président Paul Kagame, « le Conseil des ministres a adopté le projet de loi organique portant sur la création de la commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves de l'implication de la France dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994 », indique un communiqué. La France est régulièrement accusée par l'actuel régime rwandais dominé par la minorité tutsie d'avoir entraîné et armé les auteurs du génocide, issus de la majorité hutue. Paris a toujours démenti toute implication dans le génocide. (AFP)

COLOMBIE

L'argent blanchi

■ BOGOTA — 1,6 milliard de dollars ont été blanchis toutes les 24 heures par des réseaux criminels ou terroristes, affirment des experts des États-Unis et de la Colombie cités par le quotidien *El Tiempo* de Bogota. Ces experts, réunis en fin de semaine pour le quatrième Congrès pour la prévention du blanchiment dans le port colombien de Carthagène, sur la côte caraïbe, ont également estimé que les différentes mafias blanchissent chaque année près de 600 milliards de dollars. (AFP)

HONG-KONG

Des soldats chinois

■ HONG-KONG — L'armée chinoise a organisé hier, pour la première fois, un défilé militaire à Hong-Kong, dans le cadre des efforts de Pékin pour renforcer le patriotisme et apaiser les tensions qui subsistent encore dans cette ancienne colonie britannique. Les habitants de Hong-Kong sont furieux du refus chinois d'accélérer le processus démocratique sur leur territoire. Au moment de la restitution à la Chine, en 1997, ils avaient obtenu l'assurance de voir préserver leurs droits civils proches de ceux des pays occidentaux. Pour marquer son 77^e anniversaire, l'Armée populaire de libération avait invité tous les parlementaires « pro-démocratie » de Hong-Kong. Certains ont dit avoir été impressionnés par la parade de 3000 soldats, de véhicules blindés et d'hélicoptères. (AP)

IRAK

Le modèle Zarqaoui

■ SAMARRA — Dans une mise en scène très théâtrale, le groupe Zarqaoui a affirmé hier avoir capturé un groupe de malfaiteurs irakiens dirigé par un officier de police, se faisant passer pour des combattants islamistes, et libéré un jeune garçon kidnappé par ce groupe. Des hommes armés, affirmant appartenir au groupe Al-Tawhid wal Jihad (Unification et guerre sainte) de l'islamiste jordanien Abou Moussab Al-Zarqaoui, sont venus chercher à leur domicile des journalistes, dont celui de l'AFP, de Samarra (120 km au nord de Bagdad) et les ont conduits, les yeux bandés, dans un lieu à environ une heure de la ville. Arrivés dans une maison, les combattants islamistes masqués leur ont expliqué avoir mis la main sur 15 malfaiteurs, dirigés par un capitaine de police, et libéré un enfant de 11 ans, Louai, fils de Hamad Mahmoud Al-Jawari. Les islamistes ont montré l'enfant kidnappé le 25 juillet. (AFP)



Cette Irakienne a été blessée par une voiture piégée entre deux églises de Bagdad.

IRAK

Des églises chrétiennes assaillies

■ BAGDAD (AFP et AP) — Une vague d'attentats coordonnés et sans précédent a frappé hier au moment des vêpres cinq églises chrétiennes à Bagdad et à Mossoul faisant au moins 11 morts et une cinquantaine de blessés, lors d'une journée sanglante marquée par des attentats et des combats entre forces américaines et rebelles à Falloujah.

À Bagdad, quatre attentats ont visé trois églises et un séminaire, provoquant des scènes de panique, au moment où les fidèles sortaient des églises et que se ruaiement des ambulances et des voitures de police, au milieu des décombres et des cris des blessés. Il y a eu au moins neuf morts.

À Mossoul, dans le nord de l'Irak, deux voitures piégées ont explosé en début de soirée devant une église du centre-ville, faisant un mort.

Plusieurs dizaines de blessés sont à déplorer dans ces deux villes.

À Kirkouk (nord), une importante explosion s'était produite près de maisons appartenant à des chrétiens, mais il n'y a eu ni mort, ni blessé, car la plupart des gens se trouvaient à l'église pour les vêpres.

Le Vatican a condamné hier les attentats « très préoccupants » commis contre ces lieux de culte chrétiens en Irak, car c'est le signe d'une « intention d'accroître la tension », a déclaré un de ses porte-parole, le père Benedetto.

Les autres violences de la journée ont également fait plusieurs morts et des blessés.

À Kirkouk, trois policiers irakiens ont été tués et quatre blessés par des inconnus dans la soirée, a-t-on appris auprès de la police de la ville.

Plus tôt dans la journée, quatre personnes, dont deux policiers, avaient trouvé la mort et 51 autres ont été blessés dans l'explosion d'une voiture piégée devant un commissariat de Mossoul, selon la police et les hôpitaux.

Selon l'armée américaine, l'attentat a fait cinq morts, un bilan prenant éventuellement en compte la mort d'un kamikaze. Selon le capitaine de police Nidam Mohammed, il s'agissait d'un attentat suicide.

À Bagdad, deux Irakiens ont été tués et deux autres blessés par l'explosion d'un engin piégé peu après le passage d'un convoi américain dans une rue du centre-ville, selon la police. L'armée américaine a annoncé trois morts.

À Falloujah, à l'ouest de la capitale, de nouveaux combats et des bombardements américains ont fait 10 morts hier parmi les insurgés et la population. Les rebelles ont attaqué trois convois militaires qui ont riposté et ont demandé l'intervention de l'aviation, a déclaré le corps des marines. L'armée US a lancé ces dernières semaines une série de raids sur Falloujah, déclarant prendre pour cible des repaires de l'islamiste jordanien Abou Moussab Al-Zarqaoui, désigné par les États-Unis comme l'ennemi public numéro un en Irak.

Des pro-Arafat interrompent par des coups de feu une réunion du Fatah

■ NAPLOUSE, Cisjordanie (AP et AFP) — Des hommes armés fidèles au chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, ont ouvert le feu hier lors d'une réunion de responsables du Fatah, ce qui témoigne d'une nouvelle fois des conflits internes au sein de l'Autorité palestinienne.

Cette réunion avait été organisée pour discuter de propositions de réformes de l'Autorité palestinienne et envisager des élections pour la présidence des commissions du Fatah. Rassemblant quelque 70 parlementaires et des dirigeants du Fatah, elle intervenait après des semaines de manifestations contre l'Autorité palestinienne accusée de corruption.

Une vingtaine d'hommes armés sont entrés dans le bâtiment, tirant des coups de feu en l'air et au-dessus de l'estrade où étaient assis des intervenants. Personne n'a été blessé, mais la réunion a été interrompue. Plusieurs délégués ont ensuite pu rencontrer les hommes armés qui se sont présentés

comme des membres des Brigades Al Awda. L'un d'eux a confié que cette réunion était organisée dans le cadre d'un complot contre Yasser Arafat.

Une lettre destinée au président palestinien et rédigée par les participants à cette conférence, dénonce par ailleurs l'anarchie dans les territoires et la corruption. « Président Arafat, c'est peut-être votre dernière chance de réformer la situation (...) Nous avons besoin d'une révolution au sein du Fatah », estiment-ils.

Lors d'une cérémonie à son quartier général de Ramallah, Arafat a ignoré hier une question de l'Associated Press sur ces conflits. Il s'est contenté de réaffirmer que les Palestiniens

devaient avoir un État composé de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est.

Les dirigeants palestiniens s'inquiétaient hier du risque de « chaos » dans les territoires tandis que des milliers de Palestiniens manifestaient à Jérusalem leur soutien à un groupe armé qui la veille avait incendié les locaux du gouverneur.

« Si le chaos s'étend à la Cisjordanie, nous risquons d'être confrontés à un désastre sans précédent et inacceptable », a affirmé le premier ministre palestinien, Ahmad Qorei, au journal palestinien *Al Qods*.

L'ancien ministre palestinien délégué à la Sécurité, Mohammad Dahlane, a quant à lui menacé de manifestations de masse à Gaza si le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, ne faisait pas appliquer les réformes sécuritaires dans les 10 prochains jours.

Bush se branche sur la future CIA

WASHINGTON (d'après AP) — George Bush devrait annoncer aujourd'hui des mesures pour réformer la communauté du renseignement aux États-Unis, après le rapport de la Commission sur le 11 septembre. Toutefois, les responsables de la Maison-Blanche continuaient hier de s'interroger sur les meilleurs moyens de mettre en place la nouvelle structure.

Dans son rapport de 567 pages, la Commission a mis en cause une mauvaise coordination des services de renseignements et a notamment proposé de créer un nouveau poste de directeur du renseignement qui coiffe l'ensemble des agences.

À l'heure actuelle, le directeur de la CIA, en plus de diriger son agence, supervise déjà l'ensemble de la communauté du renseignement, qui comprend 15 agences, dont la plupart dépendent du département de la Défense, comme la Defense Intelligence Agency (DIA). Mais le directeur de la CIA n'a ni autorité budgétaire, ni contrôle opérationnel quotidien sur les agences autres que la sienne.

Les conseillers de la Maison-Blanche s'interrogent encore sur la place à accorder dans l'organigramme de l'administration au nouveau directeur national du renseignement et au Centre national de lutte contre le terrorisme recommandé par la Commission. Celle-ci a demandé qu'ils soient placés tous deux au sein du Bureau exécutif présidentiel.

Selon un conseiller de la Maison-Blanche, le président Bush va accepter les recommandations de la Commission « mais cela ne veut pas dire qu'il va faire exactement » ce que celle-ci a suggéré.

Alors que la sécurité nationale constitue un thème essentiel de la campagne électorale et que l'administration Bush annonce régulièrement de nouvelles menaces, la Maison-Blanche est actuellement sous pression.

Le candidat démocrate John Kerry a déclaré, lui, approuver l'ensemble des recommandations de la Commission du 11 septembre. D'autre part, les 10 membres, républicains et démocrates, de la Commission commencent cette semaine une tournée nationale afin de discuter de leur rapport avec le public et d'attirer l'attention sur la nécessité d'une réforme du système de renseignement.

L'insurrection de Varsovie, 60 ans plus tard



Pour la première fois, un chancelier allemand a assisté hier aux cérémonies du 60^e anniversaire de l'insurrection de Varsovie, soldée par la mort de 200 000 Polonais et la destruction quasi totale de la capitale sur ordre d'Hitler. La ville de Varsovie s'est arrêtée de fonctionner pendant une minute au son des sirènes à 17 h, heure de l'éclatement de l'insurrection le 1^{er} août 1944. Peu après, le chancelier allemand Gerhard Schröder, à droite, s'est incliné en déposant une gerbe au monument dédié aux insurgés d'il y a 60 ans à l'entrée de la vieille ville de Varsovie, alors que d'anciens combattants se sont réunis au cimetière varsovien de Powzaki où reposent leurs collègues. « Que les mêmes erreurs ne soient jamais commises », a déclaré le président, Aleksander Kwasniewski, à gauche, prenant sur ses épaules avec Schröder, un jeune polonais. (AP)

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Criminalité et perception

Il y a moins de meurtres qu'avant, moins de criminalité en général. Et selon toute vraisemblance, les jeunes seraient même plus pacifiques que ceux des générations précédentes, même s'ils baignent dans une culture multimédia de violence! Ce serait une question de perceptions si on a l'impression contraire...

Le taux national d'homicide a baissé de 7% en 2003. Le plus faible depuis 1967. La diminution est plus forte encore au Québec et en Colombie-Britannique. La région métropolitaine de Québec compte même l'un des plus faibles taux de meurtres de toutes les grandes villes canadiennes. Les crimes contre la propriété, les vols de voiture sont à la baisse, et au Québec plus qu'ailleurs.



Robert Fleury
 RFleury@lesoleil.com

Bien sûr, ces statistiques peuvent être trompeuses. Si on met beaucoup d'efforts à arrêter les trafiquants de drogue, on fait gonfler les statistiques et on obtient l'impression que la situation se dégrade alors qu'elle n'a pas changé: c'est tout simplement qu'on ne menait pas autant d'opérations policières.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la diminution des accusations pour possession de cannabis: les grands corps de police ont fait preuve d'une certaine tolérance. Ils saisissaient la drogue mais évitaient de criminaliser la personne qui n'avait qu'un ou deux joints pour sa propre consommation. Car ils attendent une législation qui en décriminalisera la possession simple. Du gros bon sens, quoi.

Ces chiffres de Statistique Canada sont réjouissants. La guerre des motards, de triste mémoire, a fait 165 morts de 1994 à 2002. La région de Québec avait écopé. Même si on ne pourra jamais prétendre que la guerre est terminée, c'est la preuve qu'il est possible de combattre le crime organisé quand on y met les efforts nécessaires.

Mais tout n'est pas rose. La contrefaçon, les tentatives de meurtres ont été un peu plus nombreuses qu'avant. Toute agression, sexuelle ou autre, restera une agression de trop. Comme toute action criminelle.

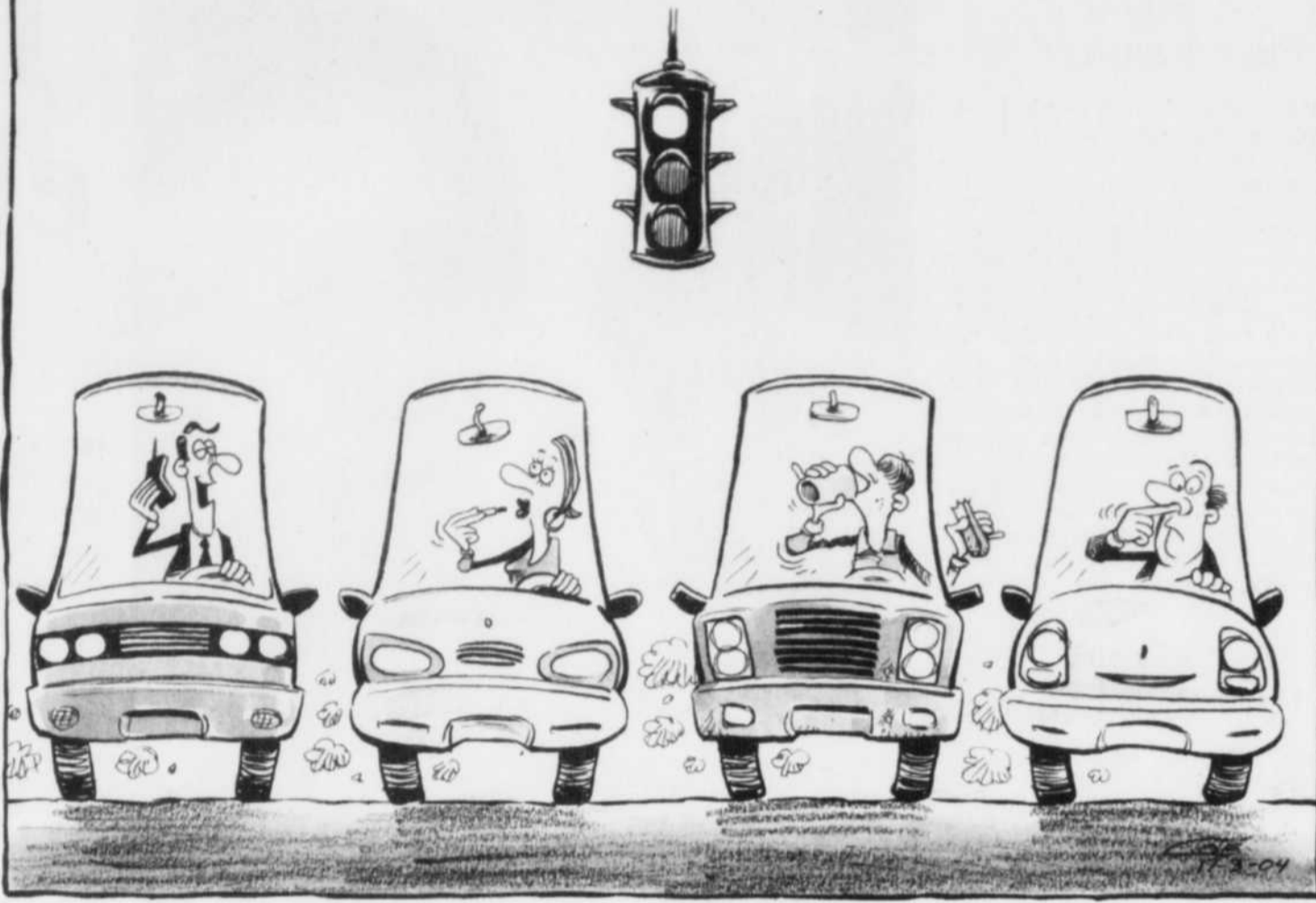
Plusieurs criminalistes montrent du doigt le vieillissement de la population pour expliquer cette baisse généralisée. Et une meilleure situation d'emploi. Quand on vieillit, on s'assagit. Sauf que le sentiment d'insécurité persiste chez les personnes âgées, un sentiment partagé par bien des femmes plus jeunes: elles se sentent vulnérables et vivent davantage dans la crainte d'une agression, même si ces deux groupes courent moins de risques d'en être victimes. Effet média, effet grossissant de la télévision, rétorquent les criminologues.

D'autres données de Statistique Canada nous laissent pour le moins perplexes. Est-ce aussi une question de perception si les citoyens du Québec et de la région de Québec se disent plus stressés que les autres habitants du pays... tout en affirmant être parmi les plus satisfaits de leurs soins de santé? Question mal formulée en français, erreur d'interprétation? À part la résistance au changement, le stress relié au travail, la consommation d'antidépresseurs, les experts se perdent en conjectures.

Si les efforts consentis par les hôpitaux pour dégager des lits et libérer les urgences, et par les employés de la santé pour donner des soins plus efficaces et plus humains, ont fini par porter fruits, on comprend mal pourquoi les Québécois ressentiraient davantage les effets du stress que les autres habitants des grandes villes canadiennes alors qu'ils vivent dans une région plus sûre que jamais et avec une sécurité d'emploi meilleure que dans la métropole. Et il n'était pas alors question de «réingénierie» de l'État!

Et puis, qui sait, peut-être étaient-ils mûrs pour des vacances ou tout simplement d'humeur morose, ce jour-là. Il y a du mystère là-dessous...

UNE LOI POUR RÉDUIRE LES OBJETS DE DISTRACTION AU VOLANT...



CARREFOUR DES LECTEURS

Souhaitons la victoire

Il faut souhaiter la victoire américaine en Irak. Il faut souhaiter que l'intervention américaine soit un succès et que les soldats ne soient pas morts en vain. C'est la chose la plus importante qui soit. Une femme ministre du nouveau gouvernement a dit: «Nous n'étions pas capables de nous débarrasser de Saddam Hussein. Les Américains l'ont fait pour nous. À nous de reconstruire maintenant.» Leur victoire sera bonne pour l'Irak, pour les États-Unis, et à longue échéance pour tout le Moyen-Orient. Les Irakiens libérés de leur dictateur sanguinaire, respireront sans la crainte continue d'être exécutés. Les imams, ayatollahs des pays voisins, s'ouvriront peut-être les yeux et seront prêts à desserrer le carcan qui étouffe hommes, femmes et enfants musulmans et donneront un sens pratique à la vie. Les Américains ont dû utiliser la force, devant un adversaire qui avait utilisé la force contre le Koweït et l'Irak. Ils utilisèrent la force en 1944 contre la puissance nazie. Il le fallait et ils ont réussi. Le président Wilson et d'autres après lui ont dit: «Dieu nous a donné un pays débordant de richesses, nous nous devons d'en profiter et d'en faire profiter les autres pays.» L'abondance des produits alimentaires, leur technologie qui a atteint un degré de sophistication inimaginable est au service de l'humanité pour qui veut coopérer. Il faut souhaiter que le nouveau gouvernement de 31 personnes, formés d'Irakiens d'origine, réussissent à instaurer ordre et justice.

Françoise Normand
 La Pocatière

Pas un triomphe

Je suis souverainiste, certes, mais je tiens à demeurer réaliste et honnête à la fois. Je comprends l'enthousiasme

des 54 députés bloquistes et de ceux et celles qui ont voté pour eux. Mais, maintenant que les chiffres officiels sont publiés, arrêtons-nous à quelques calculs mathématiques très simples. Les voici: Le taux de participation des Québécois au vote du 28 juin dernier est le plus bas de toute son histoire. Un record de faible participation: 58,9%. Donc, 41,1% n'ont pas voté du tout. De ces 58,9% de votants, les bloquistes ont obtenu 48,8% des suffrages; donc, ont reçu les votes de 28,7% des Québécois. De ces 28,7% de votants, les bloquistes ont obtenu 48,8% des suffrages; donc, ont reçu les votes de 19,12%, qu'on pourrait appeler «souverainistes pure laine!» Ce 19,12%, par rapport au grand total d'électeurs au Québec, met en évidence que 80,88% d'entre eux et elles se sont ou abstenus de voter, ou n'ont pas voté pour Gilles Duceppe et les siens. Entre vous et moi, c'est un peu pâlotte comme prétendue «grande victoire»... en marche vers la souveraineté! Soyons fiers de nos convictions, mais également réalistes et honnêtes. Ça ne nuit jamais dans la vie!

Marthe Ducharme
 Gatineau

Les frais des résidences

Dans LE SOLEIL du 5 juillet, Marie Caouette écrivait sur les résidences pour retraités qui gonflent leurs frais. À titre d'administrateur et résident de

la Résidence Saint-Étienne-de-Lauzon, je me dois de remettre les pendules à l'heure. La Résidence Saint-Étienne est une corporation sans but lucratif. Or les résidents ont vu leur facture gonflée par l'administration de la Ville de Lévis. Avant la fusion, la municipalité de Saint-Étienne versait à la corporation l'équivalent des taxes municipales, ce qui a été aboli par la grande ville, plus un montant de 12 000 \$ pour les deux dernières années qui aurait été versé en trop par la municipalité de Saint-Étienne, soit environ 35 000 \$. C'est la seule augmentation due au fait qu'il fallait payer ce montant à la Ville. Les résidents paient un montant fixe pour le logement et les services, ils n'ont que le téléphone et le câble à payer. M^{me} Martine Gagnon de l'Association québécoise pour la défense des retraités (AQDR) à Lévis en est informée puisqu'elle a été Directrice générale pendant huit mois à titre intérimaire.

Gérard Dubois
 Saint-Étienne-de-Lauzon

ÉCRIVEZ-NOUS!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com

Adresse postale:
 Carrefour des lecteurs,
 Journal LE SOLEIL,
 925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
 Succ. Terminus, Québec, G1K 7J6
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

Kerry : même défi que Clinton et Roosevelt avant lui

Marc Nadeau

Étudiant au doctorat en théologie à l'Université de Sherbrooke, l'auteur assistait à la convention démocrate à Boston. Ses recherches portent sur la présidence de George W. Bush.

Les démocrates viennent de couronner John Kerry à Boston. Cet exercice non seulement destiné à lancer officiellement la campagne démocrate pour la présidence et de gonfler le moral des troupes, mais surtout de mieux faire connaître celui qui portera les couleurs du parti jusqu'au scrutin du 2 novembre.

Rien de substantiellement neuf n'a été dévoilé sur John Kerry. Toujours méconnu d'une large partie de la population américaine, le défi du ticket Kerry-Edwards sera de se faire valoir davantage. L'éditorial du *New York Times*, dès le lendemain, soulignait que les deux hommes ont maintenant quatre semaines pour sillonner le pays et faire passer leur message, avant la convention républicaine. Ils doivent maximiser ce temps précieux car le duo Bush-Cheney est beaucoup mieux connu du public et aura ainsi plus de facilité à promouvoir et défendre son agenda. John Kerry et John Edwards ont du pain sur la planche.

Parce qu'ils n'ont pas à investir autant d'efforts, les républicains ont plus de latitude pour définir la perception de la personnalité de leur adversaire et les



Si John Kerry parvient à conserver l'aura d'audace qui a émané de la convention de Boston, il pourrait marcher à la suite de deux célèbres politiciens démocrates qui sont parvenus à déloger un président républicain après un mandat, écrit M. Nadeau.

enjeux de la course à la présidence. En ce sens, la campagne de 1988 pourrait servir de modèle à ce que les républicains vont essayer de faire au cours des prochaines semaines, et qu'ils ne se privent guère de faire déjà!

En 1988, le père du président actuel se présentait contre le gouverneur du Massachusetts, Michael Dukakis, et les stratèges républicains sont parvenus à accoler une image négative au candidat démocrate. Selon la straté-

gie du camp Bush, Dukakis était libéral, tolérant face au crime et inapte en politique étrangère. Une stratégie similaire est mise à profit cette année pour dépeindre John Kerry comme étant un libéral qui change souvent d'idée et de position, et qui n'aurait pas la capacité de rencontrer les défis que présente la scène internationale.

Cela dit, si John Kerry parvient à conserver l'aura d'audace et de détermination qui a émané de la convention

de Boston, il pourrait marcher à la suite de deux célèbres politiciens démocrates qui sont parvenus à déloger un président républicain qui sollicitait un second mandat.

FRANKLIN D. ROOSEVELT

En 1932, lorsque Franklin D. Roosevelt s'est lancé dans la course pour la Maison-Blanche, la victoire de celui-ci a reposé autant, sinon plus, sur l'inaptitude du président républicain sortant, Herbert Hoover, que sur l'efficacité de la campagne des démocrates. Cette année-là, les États-Unis devaient toujours composer avec les conséquences de la crise économique. La réponse du président à cette situation était tout simplement inefficace et désengagée. Roosevelt, de son côté, incarnait l'optimisme en promettant un nouveau partenariat — le fameux New Deal — au peuple américain. Les républicains ont eu beau dépeindre le politicien démocrate comme étant une girouette, rien n'y a fait. Le choix était clair entre le président inactif et l'aspirant vigoureux. Le soir du scrutin, Roosevelt était facilement élu et allait devenir une figure emblématique, non seulement pour son parti mais aussi pour le pays.

BILL CLINTON

Quelques décennies plus tard, ce fut au tour de Bill Clinton. Durant cette campagne, le gouverneur de l'Arkansas et son entourage ont développé et

présenté un programme domestique élaboré et motivant durant cette période de ralentissement économique. De son côté, le président Bush offrait une expérience solide et une expertise méticuleuse dans le domaine de la politique internationale, un domaine qui ne faisait plus courir les foules au lendemain de l'effondrement du monde communiste. Au surplus, la campagne républicaine s'acharnait à dénoncer le caractère personnel de son adversaire démocrate, une tactique qui n'a tout simplement pas fonctionné. Le contraste entre le jeune politicien ambitieux et un président qui semblait décroché de la réalité s'est avéré avantageux pour les démocrates.

Les démocrates sont maintenant passés en mode «sédution» et répéteront, jour après jour, les attributs qui doivent nourrir le contraste entre les deux partis. Cette distinction est essentielle, sans quoi les électeurs se demanderont pourquoi il leur faudrait accorder leur confiance à un ticket qui n'offre qu'un changement de président. Si John Kerry parvient à incarner durablement une personnalité qui inspire confiance, optimisme, respect et détermination, George W. Bush pourrait bien devoir envisager une retraite anticipée. Pour ce faire, le sénateur du Massachusetts doit à tout prix éviter d'être prisonnier de l'image que ses adversaires présentent de lui. *

OPINIONS

DÉBAT AUTOUR DE CHOI-FM

Le cri d'une génération

La partie sérieuse des propos que tient Jeff Fillion colle à la peau d'un vaste segment de la jeunesse de Québec

Frédéric Têtu

Professeur de philosophie,
Collège François-Xavier-Garneau
fredericktetu@yahoo.com

En réduisant CHOI à la seule personne de Jeff Fillion, et en réduisant Jeff Fillion à une douzaine de phrases malheureuses qui circulent hors contexte, non seulement nous tombons dans la caricature, mais nous courons le risque de rater une occasion de réflexion exceptionnelle. Une réflexion qui dépasse largement la personne de Jeff Fillion et sa station de radio.



Frédéric Têtu

Il y a un peu plus d'une semaine, 50 000 personnes descendaient dans les rues de Québec pour manifester leur attachement à CHOI. Une manifestation de cette ampleur est, en soi, un phénomène considérable. Que la cause de cette manifestation soit la fermeture annoncée d'une entité commerciale, cela est tout à fait étonnant. Mais là où la chose devient absolument fascinante et frise l'incompréhensible, c'est lorsque l'on constate que la vaste majorité des manifestants proviennent des jeunes générations — les 18 à 35 ans — qu'on avait, depuis un certain temps, relégués dans la catégorie des apolitiques et des non mobilisables.

Cet événement requiert un effort de réflexion considérable. Le sociologue Simon Langlois a amorcé cet effort dans l'édition du SOLEIL du 24 juillet et j'aimerais poursuivre ici la réflexion dans une perspective plus politique.

Le caractère fragmenté et éclaté des générations jeunes d'aujourd'hui rend l'analyse générationnelle difficile et périlleuse. On peut toutefois affirmer que les jeunes d'aujourd'hui ont en commun avec les baby-boomers une vision du monde hédoniste et individualiste. Le travail est au cœur de leurs préoccupations et la carrière est

à la fois une source d'identité et un moyen d'acquiescer un pouvoir d'achat grâce auquel ils peuvent aspirer à jouir de la vie, au gré de leurs préférences personnelles.

Là où les jeunes se démarquent par rapport à leurs prédécesseurs, c'est dans leur rapport à l'autorité et aux institutions en général. Contrairement aux boomers, qui ont trouvé dans leurs efforts collectifs le moyen d'affirmer leurs valeurs individualistes, les jeunes d'aujourd'hui, et ce grâce aux conquêtes de leurs aînés, peuvent aspirer à vivre un individualisme sans partage. Ce n'est pas dire que ces jeunes ne peuvent pas faire montre d'élans et de préoccupations solidaires, mais qu'ils se définissent foncièrement et résolument en tant qu'individus, à partir de ce qu'ils perçoivent individuellement. Et c'est sur cette base individualisée qu'ils agissent ensuite dans le monde et sur la scène publique.

Contrairement à leurs aînés qui se définissaient pour une bonne part à partir d'un projet collectif de modernisation du Québec et qui tiraient une partie de leur identité des institutions nouvelles issues de la Révolution tranquille, les jeunes d'aujourd'hui ne sont donc plus massivement mobilisables au moyen d'un quelconque discours idéologique préfabriqué et refermé sur lui-même. Or, il se trouve que la partie sérieuse des propos que tient Jeff Fillion colle à la peau d'un vaste segment de la jeunesse de Québec.

Nous pouvons avoir confiance en ces jeunes qui font la part des choses par rapport à ce qu'ils entendent (si j'ai bien compris, Jeff Fillion n'est pas toujours d'accord avec ce qu'il dit lui-même), mais qui se reconnaissent au plus haut degré dans la constante promotion que fait Jeff Fillion de la vertu nord-américaine de « self-reliance ».

Sur le plan de la philosophie politique, cette anglo-saxonisation de nos jeunes, loin d'être un réflexe réactionnaire et passéiste, constitue un pas de plus sur le chemin de la modernisation du Québec. Ce qu'il y a de plus remarquable, à mon sens, dans la récente manifestation, c'est précisément ceci: elle fut le fait de 50 000 décisions individuelles, et non d'un intérêt corporatiste ou d'un discours idéologique rassembleur. Je ne crois pas trahir l'esprit de ces manifestants en disant qu'en manifestant pour CHOI, c'est d'abord et avant tout pour eux-mêmes qu'ils ont manifesté.

A priori, et j'invoque ici mon expérience de professeur, la politique est



Selon le professeur de philosophie Frédéric Têtu, ce qu'il y a eu de plus remarquable dans la récente manifestation de soutien à la station CHOI-FM, est qu'elle fut le fait de 50 000 décisions individuelles, et non d'un intérêt corporatiste ou d'un discours idéologique rassembleur.

absente du radar des jeunes d'aujourd'hui, ce qui se manifeste d'ailleurs par une participation de plus en plus anémique aux élections. Ce que CHOI a réussi, ce que devront réussir tous ceux qui chercheront à mobiliser ces jeunes, c'est de les persuader que ce pour quoi on veut les inciter à manifester, c'est quelque chose qui les touche tous et chacun personnellement.

Là où les jeunes se démarquent par rapport à leurs prédécesseurs, c'est dans leur rapport à l'autorité et aux institutions en général

On peut, par exemple, déjà prédire que les grandes causes qui auront du succès à l'avenir auprès des jeunes seront celles qui pourront établir un lien concret entre leurs objectifs et l'acte individuel de consommation. Le clivage irréductible entre la gauche et la droite est désormais périmé, et le commerce équitable, pour prendre cet exemple, est promis à un bel avenir parce qu'il fait le lien entre une cause humanitaire et un acte individuel, et qu'il utilise un processus associé à la droite — les lois du marché — pour faire la promotion

d'un intérêt associé à la gauche — un juste salaire pour les agriculteurs de l'Amérique centrale.

Sur le plan politique, la mutation anthropologique dont il est ici question aura des conséquences fondamentales. Les jeunes d'aujourd'hui ont généralement une identité québécoise tellement bien assumée qu'ils peuvent se cantonner dans la sphère individuelle pour vivre cette identité et ils ne craignent aucunement de s'exposer à des influences étrangères et diverses. Cette confiance identitaire les rend disponibles pour une remise en question critique du legs institutionnel québécois qui leur est offert par les générations précédentes. A priori, le fait d'avoir une identité québécoise ne les fait pas aspirer spontanément à un complément politique supposément nécessaire.

Cette identité est si bien assurée, et c'est là un résultat du travail des générations qui ont précédé, qu'ils ne se sentent pas poussés comme malgré eux à cette cristallisation politique que représenterait la souveraineté du Québec. Selon moi, la manifestation pro-CHOI revêt un caractère historique parce que, au-delà du débat stérile sur les personnes, elle marque la fin du temps où les souverainistes pouvaient espérer que le simple renouvellement des générations allait suffire pour faire advenir

la souveraineté du Québec.

Pour gagner et maintenir l'allégeance des jeunes générations, le PQ devra sortir des discours abstraits et convenus, et démontrer en quoi la souveraineté du Québec bonifierait la sphère de vie individuelle de ces jeunes. À en juger par la pathétique absence de résultat de la Saison des idées, décrétée l'an dernier par Bernard Landry, il est permis d'envisager des jours très sombres pour le PQ. Les nationalistes semblent victimes de leur propre victoire: victorieux sur le plan de l'identité individuelle, ils sont peut-être, de ce fait, condamnés à perdre sur le plan de la souveraineté politique.

Il n'y a pas que la société québécoise qui soit mise en cause par le débat sur la fermeture de CHOI. On peut dire, pour faire court, que le Canada politique d'aujourd'hui est le fruit de la victoire du trudeauisme. Le projet politique de Pierre Elliott Trudeau s'articulait sur deux axes fondamentaux: l'affirmation d'un nationalisme canadien institutionnalisé et l'affirmation d'une doctrine radicale et systématique des droits et libertés individuels. Ces deux axes convergeaient pour contrer le nationalisme québécois émergent à l'époque. Mais ces deux axes sont de nature contradictoire et peuvent entrer en conflit. C'est précisément ce qui se produit avec la fermeture de CHOI: le CRTC, produit du nationalisme canadien institutionnalisé, rend une décision qui entre en collision frontale avec la doctrine libertaire des droits et libertés enchâssée dans la loi constitutive du pays.

La question soulevée est celle du dosage approprié, dans notre société, entre ces deux éléments, et le problème posé n'est rien de moins que la nature du régime politique canadien. La jurisprudence de la Cour suprême du Canada indique clairement qu'en cas de doute, les libertés individuelles doivent prévaloir. C'est d'ailleurs la logique même de la philosophie politique qui est à la base du libéralisme démocratique.

Les attitudes, penchants et valeurs des jeunes générations de Québécois m'incitent à penser que, graduellement, c'est la version plus libertaire qui s'imposera sur le plan social. En d'autres termes, je pense que le temps donnera raison à Jeff Fillion. Et je veux continuer à l'entendre s'exprimer sur les ondes, non parce que j'approuve béatement tout ce qu'il dit, mais plutôt parce que, quand je l'écoute, je crois pouvoir commencer à décoder ce que nous réserve... l'avenir.

De graves abus

Le CRTC n'a fait qu'accomplir le mandat qui lui a été dévolu, dans le respect des libertés et droits existants

Guy Giroux

Auteur est président de l'Institut de recherche sur l'éthique et la régulation sociale, et membre du Groupe de recherche Ethos de l'Université du Québec à Rimouski

Il y a plusieurs années, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec déclarait, à propos du droit du public à l'information qui sert à légitimer le rôle des médias, qu'il « peut entrer en conflit avec d'autres droits fondamentaux individuels et collectifs qui lui imposent des limites » (*Charte du journalisme*, 1987). C'est pourquoi, reconnaissait-elle, la « liberté de l'information s'exerce à l'intérieur des limites du droit à l'information ».

Quant au droit d'une entreprise de radiodiffusion de continuer à exercer ses activités, il est soumis au Canada, comme ailleurs dans les sociétés démocratiques, au respect du cadre légal et réglementaire existant. Il ne s'agit donc pas d'un droit inconditionnel. Aux États-Unis, on a fait remarquer, d'après une jurisprudence de la Cour suprême du pays, que c'est le droit du public et non celui de la presse qui doit avoir préséance.

En aucun cas on ne pourra prétendre que le CRTC ait voulu empêcher CHOI de faire circuler librement de l'information

Le CRTC a suggéré qu'il y avait eu aggravation de ce que l'on pouvait reprocher à CHOI-FM. C'est ainsi qu'il fait mention « d'un comportement de la titulaire qui s'est poursuivi et a même empiré au cours de deux périodes de licence consécutives et malgré des rappels à l'ordre clairs et sans équivoque de la part du CRTC, du Conseil des normes de la radiotélévision (CCNR), l'organisme d'autorégulation de l'industrie de la radiodiffusion) et même, à l'occasion, par son propre Comité aviseur ». Entre autres, on relève que le Code de déontologie de CHOI-FM,

« dont le respect est l'une de ses conditions de licence », a été enfreint à plusieurs reprises.

On ne peut donc pas alléguer que la station de radio commerciale n'a pas agi de façon délibérée, en exerçant — comme il importe de le rappeler — pleinement sa liberté, mais en suggérant implicitement qu'elle ne devrait pas être liée par les conséquences de ses actes; ce qui est contraire à l'idée même de liberté. Il y a là une totale irresponsabilité qui devait être sanctionnée, faute de s'autoréguler. Or, bien avant que le CRTC n'intervienne, se posait un enjeu incontournable, soit celui qui est proprement éthique et dont CHOI-FM n'a pas tenu compte. On peut l'exprimer sommairement en parlant d'un enjeu de pouvoir et d'équité; le premier de ces termes se rapportant au pouvoir que l'on a d'influencer l'opinion publique par le recours à une station de radio, alors que le second requiert sa prise en compte nécessaire et incontournable par le fait des dangers d'abus d'un tel pouvoir. Or, les abus ont été légion et ils furent intentionnels.

Il est donc inutile de pleurnicher sur la place publique, en voulant du même coup amener les foules pour suggérer que CHOI-FM ait été victime de « censure ». En effet, en aucun cas on ne pourra prétendre de bonne foi et en connaissance de cause que le CRTC ait voulu empêcher le radiodiffuseur de faire circuler librement de l'information ni de commenter l'actualité, et cela sur quelque sujet que ce soit. Aucun exemple de censure en provenance du CRTC ne pourra donc être invoqué, car il n'a fait lui-même que tenir compte implicitement de l'enjeu éthique du pouvoir et de l'équité dans sa décision de ne pas autoriser un renouvellement de la licence du radiodiffuseur. Tout ce que l'on voudrait prétendre sur la base de généralités en matière de censure, dans le cas présent, ne représenterait qu'un épouvantail, en prenant des vessies pour des lanternes.

Le CRTC n'a fait qu'accomplir le mandat qui lui a été dévolu par le Parlement canadien, dans le respect des libertés et droits existants, y compris dans le respect de la Charte canadienne des droits et libertés où il est dit à son



Les commissaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de leur passage à Québec en février dernier pour les audiences portant sur le renouvellement de la licence de CHOI-FM. À gauche sur la photo, le président de l'organisme, Charles Dalfen.

article premier qu'elle « garantit les droits et libertés qui y sont énoncés [...] (et qui) ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

Les libertés d'expression et d'opinion en particulier, qui ne sont pas des prérogatives de la presse mais de chaque citoyen, ne sont pas consubstantielles au droit du public à l'information puisqu'il s'agit de libertés privées. Même en pareil cas, la Cour d'appel du Québec a déjà statué que cette double liberté « n'est toutefois pas sans limite ». En se rapportant particulièrement aux titulaires de charges publiques, le tribunal stipulait que: « Le droit fondamental à leur réputation, à leur honneur et à la dignité leur est aussi garanti, tous hommes publics qu'ils soient. » (CA, 1983: *Dubois c. la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*).

Lorsque des problèmes deviennent manifestement systémiques, voire « structurels », c'est en amont qu'il faut intervenir afin de prévenir des torts. En effet, il serait imprudent, mal avisé et ce serait faire preuve d'irresponsabilité que de laisser vraisemblablement survenir un mal lorsqu'il est hautement probable qu'il va surgir de nouveau à la moindre occasion. Il se produit alors un désé-

quilibre majeur entre la liberté de presse (un pouvoir) et l'intérêt public (garant de l'équité), la première ne servant alors plus de relais au second.

Aussi, le type d'argument qui a déjà été invoqué, soit le recours aux tribunaux lorsque l'on se croit lésé, est impertinent pour deux raisons principales. Premièrement, par le fait qu'il fait l'impasse sur l'éthique comme mode de contrôle volontaire et responsable de politiques éditoriales par la direction d'une station radiophonique, d'une part, et d'animateurs par eux-mêmes, d'autre part.

Globalement, il est ici question de la responsabilité sociale d'une entreprise. Or, en quoi, par exemple, devrait-on pouvoir invoquer cette responsabilité à l'encontre de toute entreprise manufacturière lorsqu'elle pollue l'environnement, alors que l'on ne le pourrait pas à l'encontre d'entreprises de presse dont le but est de faire de l'argent? Deuxièmement, lorsqu'il devient manifeste qu'un radiodiffuseur fait fi des avertissements réitérés qui lui sont signifiés, et dès lors qu'il est mis au fait des conséquences auxquelles il s'expose en cas de refus de collaborer, le recours aux tribunaux ne peut pas servir à prévenir des torts à répétition que l'on sera susceptible de réparer éventuellement ou qui ne le seront jamais, vu la disproportion des moyens économiques des parties en présence pour se défendre.

